

Two young girls in school uniforms are walking on a dirt path lined with trees. The girl on the left is wearing a white headscarf and a purple top with a white shawl. The girl on the right is wearing a purple top with a white shawl. Both are smiling.

Le droit d'une fille de dire non au mariage

Lutter pour mettre fin au mariage précoce et
pour que les filles restent à l'école



parce que Je suis une
FILLE

Publié par Plan Limited

Block A
Dukes Court
Duke Street
Woking
Surrey
GU21 5BH
Grande-Bretagne

Plan Limited est une filiale en propriété exclusive de Plan International, Inc. (une organisation à but non lucratif immatriculée dans l'État de New York, USA) et une société à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre, numéro d'immatriculation 03001663.

Ce rapport a été publié pour la première fois en juillet 2013.

Cette publication est distribuée sous la licence Creative Commons BY NC ND 3.0 (attribution non commerciale, non dérivée). Cela signifie que vous pouvez partager, copier et transmettre notre ouvrage à des fins non commerciales, à condition de citer Plan International comme auteur de cet ouvrage. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.creativecommons.org.

Si vous souhaitez citer une partie, quelle qu'elle soit, de cette publication dans une ressource destinée à la vente, veuillez nous contacter à l'adresse suivante pour obtenir les permissions requises : publishing@plan-international.org.

British Library Cataloguing in Public Data: A catalogue record for this report is available from the British Library.
ISBN: 978-1-906273-47-7

Auteurs : Anthony Davis, Claire Postles et Giorgiana Rosa
Édition: Anna Brown

Modèle de citation : Davis, A., Postles, C. et Rosa, G.
Le droit d'une fille de dire non au mariage : Lutter pour mettre fin au mariage précoce et pour que les filles restent à l'école,
Woking : Plan International, 2013.

Conception : Équipe de publication et de conception,
Plan International

Références photographiques :

Plan / Alf Berg : p. 12, 24
Plan / Will Boase : p. 20
Plan / Petterik Wiggers : p.42

Table des matières

6	Sommaire Effets néfastes pour la santé et le bien-être La prévention grâce à l'éducation Recommandations Pour un engagement à mettre fin au mariage des enfants
13	Introduction La prévention grâce à l'éducation
16	Le mariage des enfants : un problème mondial
20	Une violation grave des droits humains Reconnaissance du mariage des enfants en tant que question de droits humains
25	Causes sous-jacentes du mariage des enfants L'inégalité de genre Législation et mise en œuvre : des défis à relever L'inégalité de genre dans la législation Normes sociales, coutumes et traditions Pauvreté et manque d'opportunités économiques Crises, fragilité et urgences
32	L'éducation : la clé pour donner aux filles des choix et des opportunités Moins d'école égale mariage plus précoce : les chiffres Aider les filles à rester à l'école : un défi Sécurité : pour que les filles se sentent en sécurité à l'école Qualité : faire en sorte que les filles travaillent à l'école
40	Un lourd impact sur la santé et le bien-être des filles Santé sexuelle et reproductive et droits correspondants La mortalité et la morbidité maternelle et infantile La violence, les abus et les rapports sexuels forcés Impact psychologique et affectif
45	Mesures actives requises pour mettre fin au mariage des enfants Mesures au niveau national pour mettre fin au mariage des enfants Mesures internationales pour mettre fin au mariage des enfants
52	Recommandations concrètes Mesures nationales requises Mesures internationales requises
56	Références

Ce rapport se fonde sur des recherches effectuées directement par Plan, sur l'expérience que ses programmes lui ont conférée, ainsi que sur toute une gamme d'études nationales et internationales, de rapports et d'initiatives portant sur le mariage des enfants, ses causes et ses conséquences. Ce rapport tient en outre compte de données de l'UNFPA, fondées sur des enquêtes démographiques et sanitaires (*Demographic and Health Surveys* ou DHS) et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples (*Multiple Indicator Cluster Surveys* ou MICS) réalisées entre 2000 et 2010, ainsi que de données statistiques de l'UNICEF.

Ce rapport a été rédigé par Anthony Davis (Plan International), Claire Postles (consultante, Education for Change) et Giorgiana Rosa (Plan International).

Les auteurs tiennent à remercier les nombreux collaborateurs de Plan qui ont apporté leur contribution à ce rapport. Nous tenons tout particulièrement à remercier les personnes suivantes pour leurs commentaires sur les versions préliminaires du rapport : Zinnat Afroze, Kanwal Ahluwalia, José Campang, Karen Craggs-Milne, Veronica Forcignanó, Sarah Hendricks, Fiyola Hoosen-Steele, Emily Laurie, Alana Livesey, Anne-Sophie Lois, Yona Nestel, Zara Rapoport, Jennifer Slawich, Adam Short, Tanushree Soni et Amanda Sussman.

Abréviations et sigles

ACMI	Asia Child Marriage Initiative
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (<i>Convention on the Elimination of Discrimination against Women</i>)
CHOGM	Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth (<i>Commonwealth Heads of Government Meeting</i>)
CRC	Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (<i>UN Convention on the Rights of the Child</i>)
DHS	Enquêtes démographiques et sanitaires (<i>Demographic and Health Surveys</i>)
FCO	Ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni (<i>Foreign & Commonwealth Office</i>)
FMU	Unité responsable des mariages forcés au FCO (<i>Forced Marriage Unit</i>)
ICRW	International Centre for Research on Women
MGF	Mutilations/ablations génitales féminines
MICS	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (<i>Multiple Indicator Cluster Surveys</i>)
OMS	Organisation mondiale de la Santé
SRSG	Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies (<i>Special Representative of the UN Secretary-General</i>)
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population (<i>United Nations Population Fund</i>)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (<i>United Nations Children's Fund</i>)



39 000 filles de moins de 18 ans sont mariées chaque jour



Plus de 140 millions de filles seront mariées d'ici 2020 si la tendance actuelle continue

Sommaire

Le mariage des enfants est une violation des droits humains de l'enfant. Pourtant interdit par le droit humain international et de nombreuses lois nationales, le mariage des enfants continue dans le monde entier de priver des millions de filles de leur enfance. Il les force à abandonner leur éducation, réduisant ainsi leurs perspectives d'avenir, avec un risque accru de violence, d'abus, de problèmes de santé ou de mort prématurée. S'il est vrai que le mariage des enfants touche aussi les garçons, les filles en sont plus souvent victimes et ses conséquences peuvent être désastreuses pour leur santé et leur bien-être.

Un problème mondial

Dans les pays en développement, une fille sur trois sera mariée avant son 18e anniversaire¹. Si nous n'intervenons pas pour renverser la tendance actuelle, plus de 140 millions de filles seront mariées avant l'âge adulte au cours de la première décennie du 21e siècle. Cela représente un total de 14 millions par année ou près de 39 000 filles mariées chaque jour².

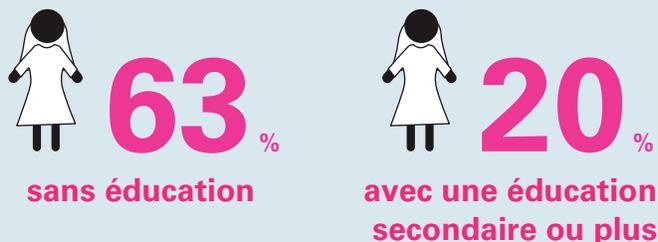
Derrière le mariage des enfants, il y a une combinaison de pauvreté, d'inégalité de genre et de manque de protection des droits de l'enfant. Un accès limité à une éducation de qualité et à l'emploi ne font que renforcer ces facteurs, de même que des normes sociales bien enracinées.

Pauvreté et géographie : facteurs clés du mariage des enfants

Les filles issues de ménages qui sont parmi les 20 % les plus pauvres ont trois fois plus de chances d'être mariées avant leurs 18 ans que celles issues des ménages les plus riches³. Dans les pays en développement, les filles issues de milieux ruraux ont deux fois plus de chances d'être mariées avant 18 ans que celles de milieux urbains⁴.

On s'accorde de plus en plus, dans le monde entier, à reconnaître que le mariage des enfants a un impact dramatique sur les droits de l'enfant et qu'il constitue souvent un obstacle au droit des filles à l'éducation. Il apparaît aussi clairement que l'éducation est fondamentale pour retarder l'âge du mariage, pour donner aux filles plus de choix et d'opportunités et pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel.

Plus d'éducation = moins de mariages précoces



Le pourcentage des filles mariées avant 18 ans par niveau d'éducation²³

Dans ce rapport, Plan lance un appel pour des mesures urgentes, concertées et intégrées, au niveau local, national et international, qui permettent à des millions de filles d'éviter le mariage précoce, de rester à l'école et de bénéficier d'une éducation de qualité.

Effets néfastes pour la santé et le bien-être

Le mariage des enfants est un problème de santé publique en plus d'une violation des droits humains. Les filles qui sont mariées jeunes ont de plus de chances d'être victimes de violence, d'abus et de rapports sexuels forcés. Elles sont plus vulnérables aux infections sexuellement transmissibles (y compris le VIH), et leur niveau de santé sexuelle et reproductive est relativement faible⁵.

Les grossesses précoces représentent l'une des causes et des conséquences les plus dangereuses du mariage des enfants. Les filles qui tombent enceintes jeunes ont des risques accrus de mortalité et de morbidité maternelle⁶. Les grossesses dans les années qui suivent la puberté augmentent le risque de fausses couches, de dystocies d'obstacle (accouchements difficiles), d'hémorragies du post-partum, d'hypertension artérielle gravidique et de pathologies chroniques graves, comme la fistule obstétricale⁷.

Mortalité maternelle et infantile

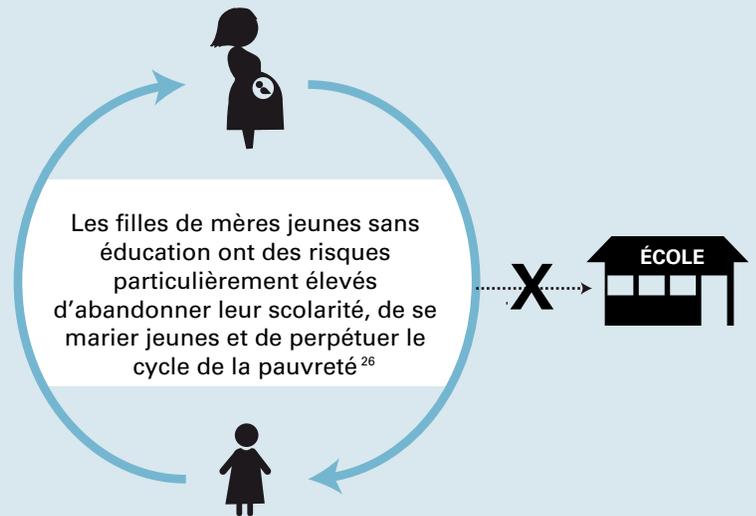
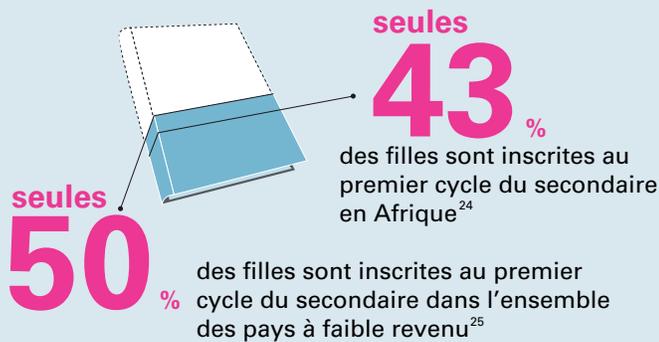
Chaque année, près de 13,7 millions de filles mariées de 15 à 19 ans accouchent dans les pays en développement⁸. Les complications de la grossesse et de l'accouchement sont la principale cause de mortalité pour les filles de 15 à 19 ans dans les pays en développement⁹. La mortalité infantile chez les bébés nés de mères de moins de 20 ans est supérieure de 50 % à celles des bébés de mères qui ont entre 20 et 29 ans¹⁰.

Les bébés de mères adolescentes ont un risque accru d'être mort-nés, prématurés ou en insuffisance pondérale et un taux plus élevé de mortalité infantile en raison de l'âge de leur mère. Le manque d'accès à des informations complètes et à de bons services de santé sexuelle et reproductive ne fait qu'augmenter ces risques¹¹.

Le mariage des enfants signifie aussi que les enfants mariés sont souvent vulnérables et isolés, séparés de leur propre famille et de leurs amis, sans soutien face au mariage, à la maternité, aux tâches domestiques et familiales.

Les filles qui n'ont pas reçu d'éducation ont trois fois plus de chances d'être mariées avant leurs 18 ans que les filles avec une éducation secondaire ou supérieure

La pauvreté pousse les filles à abandonner leur scolarité



La prévention grâce à l'éducation

On s'accorde généralement à penser que l'éducation est l'un des principaux facteurs qui retardent l'âge du mariage chez les filles¹². Dans les pays en développement, on a pu montrer que plus une fille est scolarisée, moins elle a de risques d'être mariée avant ses 18 ans et plus elle a de chances de retarder le moment de tomber enceinte et d'avoir des enfants¹³.

L'éducation est la clé pour mettre fin au mariage des enfants

Les filles sans éducation ont trois fois plus de risques d'être mariées avant leurs 18 ans que celles qui ont suivi un enseignement secondaire ou supérieur¹⁴. Dans les 25 pays où le mariage des enfants est le plus fréquent, près de 70 % des filles sans éducation étaient déjà mariées à 18 ans¹⁵.

Toutes les filles ont droit à une éducation de qualité, c'est-à-dire à une éducation qui ne renforce pas les stéréotypes de genre, qui correspond à leurs besoins et à leurs aspirations, qui encourage l'égalité de genre et les droits humains. Un environnement sûr et favorable où apprendre permet aux filles de développer les compétences, les connaissances et la confiance en elles requises pour revendiquer leurs droits. Un tel environnement leur donne la possibilité de réaliser leur plein potentiel et d'affirmer leur autonomie, ce qui les aidera à prendre librement et en connaissance de cause des décisions cruciales pour leur vie, notamment quand et avec qui se marier, ainsi que des décisions touchant à leur santé sexuelle et reproductive.

Et pourtant dans les pays à faible revenu, seules 50 % des filles sont scolarisées au niveau du premier cycle secondaire et seules 39 % au niveau du secondaire¹⁶. Des pressions sociales, domestiques et économiques forcent trop souvent les adolescentes à quitter l'école secondaire. Le coût de la scolarisation augmente et les filles sont considérées comme prêtes à se marier, à avoir des enfants et à s'occuper du ménage. Elles abandonnent leurs études au moment même où l'éducation pourrait les guider à travers la période vulnérable de l'adolescence¹⁷.

Le mariage des enfants coûte des vies



50 000

le nombre des adolescentes qui meurent chaque année de complications de la grossesse ou de l'accouchement²⁷

Les lois nationales sont discriminatoires envers les filles



146

pays



105

pays

le nombre de pays où le mariage des enfants de moins de 18 ans est légal avec le consentement des parents, par genre²⁸

Mariage, grossesse et abandon des études

On a découvert que le mariage et les grossesses sont parmi les principaux facteurs qui forcent les filles à abandonner leurs études. Les filles manquent souvent de compétences de base en lecture, écriture et calcul parce qu'elles ont dû arrêter l'école. **Chaque année de mariage avant l'âge adulte réduit le taux d'alphabétisation des filles de 5,6 points de pourcentage¹⁸.**

Plan veut mettre l'accent sur les obstacles qui empêchent ces filles d'avoir droit à une éducation de qualité, augmentant plus tard leurs risques de se marier jeunes. Des obstacles financiers et des normes de genre nuisibles peuvent pousser les parents à donner la priorité à l'éducation de leurs fils, en partant généralement du principe que leurs filles vont de toute façon se marier bientôt. Les parents craignent en outre pour la sécurité de leurs filles à l'école. L'arrivée de la puberté rend les filles plus vulnérables aux violences sexuelles, au harcèlement et aux abus commis par les enseignants, le personnel et les autres élèves¹⁹. À cause d'un enseignement de mauvaise qualité et d'un environnement peu soucieux de leur bien-être, les filles ont moins de chances de réussir les examens qui comptent pour accéder au niveau d'enseignement suivant²⁰.

La campagne *Parce que je suis une fille* de Plan a pour objectif de permettre aux filles de bénéficier d'une éducation primaire de qualité et d'effectuer la transition vers le cycle secondaire, de le terminer et d'y réussir. Cette campagne vise à donner aux filles plus de choix de vie, à leur permettre de jouer un rôle actif dans leur communauté et à briser le cercle vicieux de la pauvreté, de l'insécurité et des problèmes de santé.

Le mariage précoce est une violation à part entière des droits de l'homme, et pas seulement un problème de développement pour les filles

Recommandations

Depuis longtemps, Plan travaille directement avec les enfants, les familles et les communautés pour changer les attitudes et les comportements qui encouragent le mariage des enfants. Nous savons cependant que pour résoudre un problème de droits humains, nous devons également collaborer avec des partenaires au niveau national, régional et international afin de créer la volonté politique et les ressources ciblées requises pour aider les gouvernements à élaborer des plans d'action nationaux visant à mettre fin au mariage des enfants.

Plan en appelle donc aux gouvernements nationaux, avec le soutien des donateurs et de la société civile, pour qu'ils prennent les mesures suivantes :

1. Faire en sorte que la législation nationale empêche le mariage des enfants et établisse à 18 ans l'âge minimum du mariage, pour les garçons comme pour les filles.

Ces mesures législatives doivent être étayées par l'application de la loi et par des systèmes améliorés d'enregistrement des naissances et de mariages.

2. Donner aux filles accès à une éducation de qualité, au niveau primaire et secondaire.

Toutes les filles doivent pouvoir accéder à une éducation de qualité, qui encourage la non-discrimination, l'égalité de genre et les droits humains dans un environnement sûr et favorable à leur bien-être.

3. S'assurer de la participation et de l'engagement des parents, des enseignants et des responsables communautaires.

Les activités de sensibilisation doivent promouvoir l'éducation et le dialogue afin de faire évoluer les normes et les attitudes sociétales qui perpétuent le mariage des enfants. Il faut aussi des programmes qui encouragent la participation des hommes et des garçons pour mettre fin au mariage des enfants et à d'autres pratiques nocives.

4. Proposer des informations détaillées et une gamme complète de services dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.

Tous les adolescents devraient avoir accès à des services et à des informations de santé sexuelle et reproductive sûrs, complets et adaptés à leur âge.

5. Reconnaître et encourager la participation des enfants à la prise de décisions les concernant.

Il faut faire appel aux filles et aux garçons en tant qu'acteurs clés de la suppression du mariage des enfants. Il faut leur donner l'occasion de faire entendre leur voix et de devenir des acteurs clés du changement dans leurs communautés.

6. Donner aux enfants qui sont déjà mariés le soutien et la protection nécessaires.

Cela notamment sous la forme de soins médicaux, d'un suivi psychosocial et d'opportunités d'éducation.

Plan en appelle à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures suivantes :

1. Travailler ensemble pour adopter, d'ici 2015 au plus tard, **une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le mariage des enfants en tant que violation des droits de l'enfant.**
2. **Faire en sorte que le sujet du mariage des enfants soit systématiquement abordé en tant que question de droits humains** au niveau international.
3. **Soutenir les gouvernements dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux** pour mettre fin au mariage des enfants, par le biais d'aides financières, de soutien technique et d'exécution de programmes.
4. Soutenir les gouvernements pour faire en sorte que **toutes les filles puissent effectuer la transition vers le cycle secondaire et le terminer après y avoir bénéficié d'une éducation de qualité.**
5. Soutenir des recherches supplémentaires visant à **améliorer la collecte de données, le suivi et l'évaluation** des facteurs influençant le mariage des enfants et ses conséquences.
6. Faire en sorte que **la fin du mariage des enfants et une bonne éducation de base pour tous** figurent parmi les **objectifs du cadre de développement pour l'après-2015.**

Pour un engagement à mettre fin au mariage des enfants

Le rapport de Plan se base sur les recherches effectuées par Plan, fondées sur des sources primaires, ainsi que sur tout un éventail d'études internationales et nationales concernant le mariage des enfants. Plan en appelle à la communauté internationale et aux gouvernements nationaux à s'engager à mettre fin au mariage des enfants pour que les filles soient désormais libres de réaliser leur droit à l'éducation et leur plein potentiel.



Tweetez-moi

**Le mariage précoce est un obstacle aux
#droits des #filles : éducation, santé et
protection #droitsdesfilles**



Le mariage des enfants est une violation des droits humains de l'enfant. Il a un impact dévastateur sur la vie des enfants, particulièrement les filles.

Introduction

« Je dois avouer que je ne m'étais absolument pas rendu compte de l'ampleur et de l'impact du mariage des enfants... Je pensais avoir une bonne idée du paysage des droits humains sur cette précieuse planète que nous partageons. Ce que je viens de réaliser, c'est que ces filles sont invisibles, sans voix, et qu'elles sont donc parmi les personnes les plus vulnérables et les moins autonomes de notre planète. »

L'archevêque Desmond Tutu²⁹

Le mariage des enfants est une violation des droits humains de l'enfant. Il a un impact dévastateur sur la vie des enfants, particulièrement les filles.

Cet impact est physique autant que psychologique ; il est aussi social et économique. Les filles qui sont mariées enfants ont peu de chances de fréquenter l'école, sont souvent traitées comme des femmes adultes et doivent en général assumer des rôles et responsabilités d'adultes, indépendamment de leur âge. Elles ont plus de risques de tomber enceintes jeunes, d'être victimes de violences et d'abus et d'être privées de leur éducation, ce qui peut avoir des conséquences potentiellement fatales.

Les facteurs sous-jacents qui contribuent au mariage des enfants sont complexes et étroitement imbriqués. Ils varient d'un pays à l'autre, et au sein d'un même pays, en fonction des circonstances individuelles et des milieux sociaux. Certains facteurs fondamentaux communs encouragent et perpétuent cependant cette pratique. Derrière le mariage des enfants, il y a une conjonction de pauvreté, d'inégalité de genre et de manque de protection des droits de l'enfant, ainsi qu'un manque de perspectives d'éducation et d'opportunités d'emploi, le tout renforcé par des normes sociales et culturelles bien ancrées.

Le mariage des enfants est particulièrement répandu là où les taux de natalité et de mortalité sont élevés, où l'incidence des conflits et des troubles civils est la plus forte, et où le niveau de développement est généralement faible, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et des services de santé ; le mariage des enfants est particulièrement fréquent en zones rurales³⁴.

Les personnes les plus touchées sont parmi les plus vulnérables et les plus démunies : elles sont jeunes, rurales, sans éducation, pauvres et de sexe féminin. Leur voix se fait rarement entendre.

La prévention grâce à l'éducation

Si l'on veut empêcher le mariage des enfants, un des facteurs clés est d'aider les filles à rester à l'école. Des recherches de l'UNICEF portant sur 42 pays ont établi que la fréquentation de l'école primaire avait une incidence directe sur les chances qu'avaient les filles de ne pas être mariées avant l'âge adulte. Au Sénégal, les femmes qui avaient fréquenté l'école primaire avaient moins de risques d'être mariées à 18 ans que celles qui n'avaient pas fait d'études primaires ; parmi ces dernières, 36 % étaient déjà mariées à 18 ans, contre seulement 20 % de celles qui avaient bénéficié d'une éducation primaire. L'impact du passage par l'école secondaire est encore plus marqué : les femmes qui ont une éducation secondaire ont 92 % moins de risques d'être mariées à 18 ans que celles qui n'ont fait que des études primaires³⁵.

La campagne *Parce que je suis une fille* de Plan a pour but de permettre aux filles d'avoir droit à une éducation primaire de qualité, puis d'effectuer la transition vers les études secondaires, de les terminer et de les réussir. Cette campagne a pour but de permettre aux filles d'étudier dans un environnement sûr et positif, où elles peuvent réaliser leur plein potentiel. Cela est essentiel pour faire du droit des filles à l'éducation une réalité, pour leur donner plus de choix et d'opportunités dans leur vie, pour leur permettre de jouer un rôle actif dans leurs communautés et pour rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté, de l'insécurité et de la mauvaise santé.

Dans les pays en développement, une fille sur trois est mariée avant ses dix-huit ans³⁰.

Si la tendance actuelle se poursuit, plus de 140 millions de filles seront mariées avant l'âge adulte dans la décennie qui se termine en 2020. Cela représente 14 millions de filles mariées par année, ou près de 39 000 filles chaque jour³¹.

Les filles sans éducation ont trois fois plus de risques de se marier avant leurs 18 ans que celles qui ont une éducation secondaire ou plus³².

Or dans les pays à faible revenu, seules 39 % des filles sont inscrites à l'école secondaire³³.

Les filles qui ont reçu une éducation de qualité ont plus de chances d'avoir les compétences, les connaissances, l'autorité et la confiance en elles requises pour revendiquer leurs droits. Si elle est obtenue dans un environnement favorable à leurs droits, leur éducation leur permet de réaliser leur plein potentiel, d'avoir accès à plus de choix dans leurs vies et de défendre les choix qu'elles ont faits. Elles sont alors mieux équipées pour choisir librement et en connaissance de cause si elles vont se marier, quand et avec qui. La campagne de Plan vise à affronter les obstacles qui empêchent les filles d'accéder à des études de qualité et de les terminer, notamment le mariage précoce et la violence liée au genre, à l'école et autour des écoles.

Ce rapport montre qu'il est urgent de mettre fin au mariage des enfants. Il a pour but d'attirer l'attention du monde sur le mariage des enfants en tant que problème international représentant un obstacle majeur pour des millions de filles, qui les empêche de réaliser leur droit à l'éducation, avec un impact dévastateur sur leur survie, leur santé et leur développement.

Plan en appelle aux gouvernements et à la communauté internationale pour qu'ils encouragent les mesures suivantes :

- Améliorer l'accès des filles à une éducation primaire et secondaire de qualité, et améliorer leur scolarité, puisqu'il s'agit là de l'un des meilleurs moyens de mettre fin au mariage des enfants et de donner aux filles des choix et des opportunités, ce qui leur permettra de réaliser leur plein potentiel.
- Prendre des mesures concertées visant à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action intégrés et complets pour mettre fin au mariage des enfants, avec la participation des filles et des garçons, de leurs familles et de leurs communautés.
- Montrer clairement que le mariage des enfants est un problème de droits humains et de développement et exiger des mesures urgentes au niveau national et international, y compris au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le cadre de développement pour l'après-2015.

Le mariage des enfants et les garçons

Ce rapport porte avant tout sur l'effet dévastateur du mariage des enfants sur les filles et sur leur éducation ; nous savons toutefois que le mariage des enfants a aussi un impact sur les garçons. Dans 105 pays du monde, les garçons peuvent se marier avant leurs 18 ans, avec le consentement de leurs parents ; dans 23 pays, ils peuvent le faire avant leurs 15 ans³⁶. Même si les conséquences sont souvent plus graves pour les filles, les garçons de moins de 18 ans sont eux aussi trop jeunes pour se marier, du point de vue de leur développement physiologique, social et cognitif³⁷.

Le mariage des enfants peut, pour les garçons aussi, signifier des chances moindres d'aller à l'école, et peut avoir des conséquences psychologiques profondes : c'est pour eux aussi une violation de leurs droits. Ces conséquences peuvent être lourdes puisqu'ils sont sous pression en tant que responsable principal de la subsistance de leur famille, et qu'ils se retrouvent face à la paternité alors qu'ils sont encore eux-mêmes des enfants³⁸. Des données supplémentaires et des recherches plus approfondies sont cependant requises pour explorer la fréquence et l'impact du mariage des enfants sur les garçons et les hommes.

Il est important de ne pas traiter le mariage des enfants comme un problème qui ne concerne que les filles et les jeunes femmes. Les garçons et les hommes sont directement touchés par le mariage des enfants ; mais ils peuvent également jouer un rôle extrêmement important lorsqu'il s'agit de mettre fin à cette pratique, d'autant plus que les hommes ont souvent des rôles influents au sein des familles et des communautés. En tant que pères, frères, maris, politiciens, responsables communautaires et religieux, les hommes occupent beaucoup des rôles de décisionnaires qui permettent à cette pratique de se perpétuer³⁹. Les recherches de Plan ont montré qu'en Asie du Sud, les parents ont plus tendance à écouter leurs fils que leurs filles⁴⁰. Dans certaines des communautés où Plan travaille, nos programmes ont permis de trouver des porte-parole – des garçons et des filles – qui avaient reconnu l'impact négatif de cette pratique sur leurs amis, leurs familles et leurs communautés et ont pris des mesures actives pour y mettre fin.



Définition du mariage des enfants

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule que le mariage doit avoir lieu entre conjoints « à partir de l'âge nubile » et avec le « libre et plein consentement » des deux parties.

Selon la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (en anglais *UN Convention on the Rights of the Child* ou CRC), « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable » (Article 1).

Si la CRC ne précise pas d'âge minimum pour le mariage, le Comité des droits de l'enfant a recommandé « aux États parties de revoir et, si nécessaire, de modifier la législation et la pratique, pour porter à 18 ans l'âge minimum du mariage, avec ou sans le consentement des parents, tant pour les garçons que pour les filles »⁴¹.

Dans sa Recommandation générale n° 21, le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (en anglais *Convention on the Elimination of Discrimination against Women* ou CEDAW) déclarait que le mariage avant 18 ans ne devait pas être autorisé parce que les enfants ne sont pas encore « en pleine maturité et capacité d'agir ».

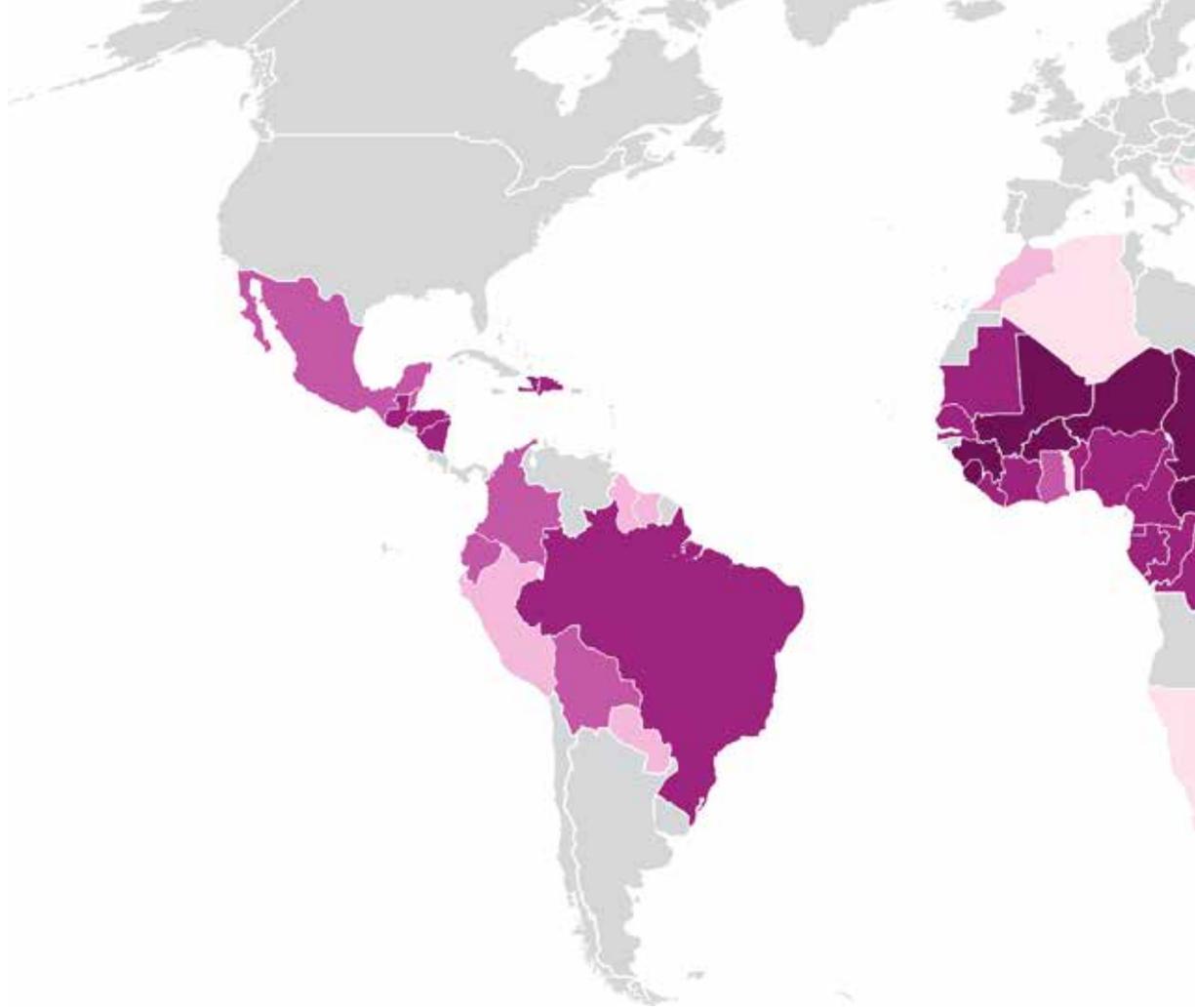
La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1990 exige des États parties qu'ils interdisent les mariages

d'enfants et qu'ils adoptent des lois pour fixer à 18 ans l'âge minimal du mariage.

L'âge minimum de 18 ans est considéré comme approprié pour permettre aux enfants de donner leur consentement libre et entier au mariage et d'avoir atteint la maturité nécessaire pour se marier, d'un point de vue physique et psychologique. Ce n'est qu'à partir de 18 ans que l'on considère que les garçons et les filles ont atteint un stade de développement mental et physique suffisant pour assumer les responsabilités et les conséquences du mariage⁴².

Le terme de « mariage des enfants » est souvent utilisé de manière interchangeable avec d'autres expressions, notamment « mariage précoce et forcé » et « mariage des enfants et forcé ». On a souvent recours à ces termes pour souligner le fait que l'on considère qu'en raison de leur âge, les enfants ne sont pas à même de consentir librement, pleinement et en connaissance de cause au mariage, et sont souvent mariés sous la contrainte, la menace et même la violence.

Pour Plan, et pour les besoins de ce rapport, le « mariage des enfants » est défini comme tout mariage où l'un des époux ou les deux époux sont des enfants de moins de 18 ans, qu'il s'agisse d'un mariage civil, religieux ou de droit coutumier, avec ou sans acte d'état civil.



Le mariage des enfants : un problème mondial

Dans le monde en développement, sans la Chine, une fille sur trois (34 %) est mariée avant l'âge de 18 ans. Une fille sur neuf (12 %) se marie avant ses 15 ans⁴³. Malgré la baisse de la fréquence du mariage des enfants dans certains pays (on a, par exemple, constaté une baisse d'au moins 20 % en Éthiopie et au Népal sur une période de cinq ans)⁴⁴, les taux mondiaux sont restés relativement constants ces dix dernières années.

Les données de 2000 à 2011 montrent que plus de 60 % des femmes de 20 à 24 ans dans les pays où la fréquence du mariage des enfants est la plus élevée étaient déjà mariées à 18 ans : le Niger (75 %), le Tchad (72 %), le Bangladesh (66 %), la Guinée (63 %) et la République centrafricaine (61 %). Dans 41 pays, près du tiers des filles (parfois plus) étaient déjà mariées à 18 ans⁴⁵.

Le mariage des enfants est le plus répandu en Asie du Sud ainsi qu'en Afrique centrale et de l'Ouest, où 46 % et 41 % des filles sont des enfants mariées, respectivement. Parmi les filles qui vivent en Amérique latine et Caraïbes, 29 % font un mariage précoce, 18 % en Asie de l'Est et Pacifique, 15 % dans les États arabes et 11 % en Europe orientale et Asie centrale⁴⁶.

Les chiffres globaux peuvent masquer des variations au sein des régions ou des pays. En Afrique subsaharienne, par exemple, seules 5,4 % des filles sont mariées avant leurs 18 ans à Djibouti, mais ce chiffre se monte à 74,5 % au Niger. De même, un peu moins

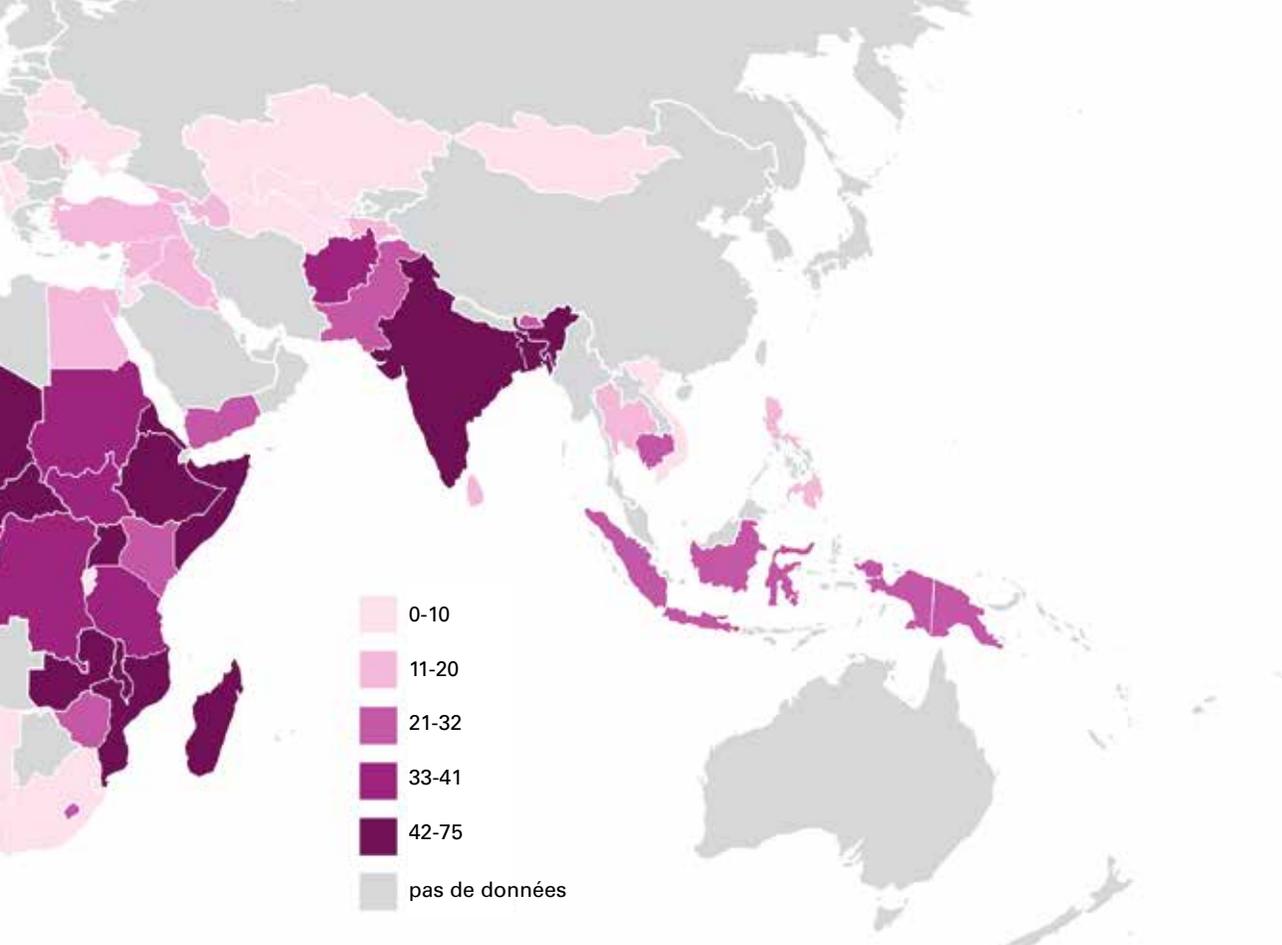


Figure 1. Pourcentage des femmes de 20 à 24 ans mariées avant 18 ans.
Source : Enquêtes démographiques et sanitaires (DHS) et enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) de l'ONU, et autres enquêtes nationales (2000-2010)

de 18 % des filles sont des enfants mariées au Paraguay, mais ce taux s'élève à 40,6 % au Nicaragua⁴⁷.

Le lieu précis de naissance à l'intérieur d'un pays peut aussi avoir un impact sur le mariage des enfants. Dans les pays en développement, les filles des zones rurales ont deux fois plus de risques d'être mariées à 18 ans que celles des zones urbaines (environ 50 % contre 23 %)⁴⁸.

Comme le montre le Tableau 1, les filles nées dans les zones rurales des pays où les taux sont les plus élevés ont, en moyenne, une fois et demi plus de risques d'être mariées avant leurs 18 ans que leurs consœurs des villes (57,9 % et 36 %, respectivement).

Comme on le verra dans ce rapport, les niveaux d'éducation ont eux aussi un impact significatif sur les taux de mariages précoces.



Photo tirée du film de Plan *I'll Take It From Here*

La lutte contre les mariages d'enfants et les mariages forcés au Royaume-Uni : le *Forced Marriage Unit*

Le gouvernement du Royaume-Uni estime qu'en Angleterre, entre 5 000 et 8 000 personnes risquent d'être victimes d'un mariage forcé chaque année⁴⁹. Pour répondre à ce problème, le gouvernement a créé en 2005 une unité spécialisée responsable des mariages forcés, le *Forced Marriage Unit* (FMU), une initiative interdépartementale conjointe du ministère de l'Intérieur (*Home Office*) et de celui des Affaires étrangères (*Foreign & Commonwealth Office* ou FCO).

En collaboration avec le personnel de ses ambassades à l'étranger, le FMU, tente d'aider celles et ceux qui ont été gardé(e)s en captivité, violé(e)s ou forcé(e)s à se marier. Au Royaume-Uni, le FMU a pour but d'assister celles et ceux qui risquent un mariage forcé ou en sont déjà victimes ; il propose en outre un soutien et des activités de sensibilisation aux professionnels du secteur social et des secteurs de l'éducation et de la santé, et aux professionnels chargés des affaires de mariages forcés ou de mariages d'enfants.

En 2012, le FMU a donné des conseils et proposé son soutien dans 1 485 affaires de mariage forcé potentiel⁵⁰. Parmi ceux dont l'âge était connu, 35 % des appels provenaient d'enfants de 17 ans et moins (13 % de moins de 15 ans), et le plus jeune n'avait que deux ans. Parmi les 1 485 cas traités, 82 % concernaient des femmes et des filles et 18 % des hommes et des garçons. Les dossiers traités par le FMU concernaient 60 pays différents, notamment le Pakistan (47,1 %),

le Bangladesh (11 %), l'Inde (8 %), l'Afghanistan (2,1 %), la Somalie (1,2 %), la Turquie (1,1 %) et l'Irak (1 %).

En 2012, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé des plans pour faire du mariage forcé un crime à part entière au Royaume-Uni et un projet de loi doit être soumis au Parlement au cours de la législature 2013/14. Le gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à aborder le problème du mariage forcé grâce à son Plan d'action sur les mariages forcés 2012-2015, qui rassemble le travail du FCO, du ministère de l'Intérieur et d'autres partenaires gouvernementaux. Ce Plan d'action comporte des engagements majeurs ciblant deux objectifs principaux : s'attaquer aux causes du mariage forcé et améliorer la qualité du soutien apporté aux victimes.

Plan Royaume-Uni continue de soutenir fermement les mesures interministérielles du gouvernement qui visent à renforcer les programmes et le dialogue politique en vue d'abolir le mariage des enfants. En décembre 2011, Plan Royaume-Uni a lancé *The Right to Say No* (Le droit de dire non), la première ressource scolaire britannique pour mettre fin au mariage des enfants. Ce matériel pédagogique comporte un dessin animé basé sur l'histoire d'une jeune fille britannique de 16 ans dont la famille a tenté de la forcer à se marier. Il a reçu un accueil très favorable de la part des services gouvernementaux nationaux et locaux, dans les écoles et chez les enseignants.

Pays	% de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en cohabitation avant 18 ans			% de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en cohabitation avant 18 ans, par niveau d'éducation			% de femmes de 20 à 24 ans mariées ou en cohabitation avant 18 ans, par niveau de vie du ménage	
	Total	Campagne	Ville	Sans éducation	Primaire	Secondaire ou plus	20 % les plus pauvres	20 % les plus riches
Niger	74,5	83,5	42,1	81,2	62,7	17,2	80,5	47,5
Chad	71,5	73,9	65,4	78,3	67,1	37,0	67,3	66,5
Bangladesh	66,2	70,3	53,3	82,0	80,4	57,2	83,2	46,3
Guinée	63,1	74,9	44,5	72,7	47,9	27,3	78,9	45,7
République centrafricaine	60,6	-	-	-	-	-	-	-
Mali	55,0	76,5	60,4	77,0	64,3	37,9	72,6	57,7
Mozambique	51,8	65,5	40,6	67,2	56,6	11,5	69,8	32,1
Malawi	49,6	54,4	31,0	65,6	62,2	16,4	59,8	25,7
Burkina Faso	47,8	61,2	26,8	59,8	41,5	3,0	60,6	25,6
Madagascar	48,2	51,0	35,4	67,9	52,9	27,6	65,4	31,9
Sierra Leone	47,9	61,1	30,4	64,2	51,8	12,1	61,8	23,1
Érythrée	47,0	59,8	30,5	64,1	53,3	12,0	46,4	20,6
Inde	47,4	56,2	29,3	76,5	61,8	27,2	75,3	16,3
Ouganda	46,3	51,8	26,9	66,8	58,4	13,8	61,8	26,3
Somalie	45,3	52,4	35,2	51,7	41,0	11,2	43,7	27,9
Nicaragua	40,6	55,1	36,4	69,1	62,5	25,2	-	-
Zambie	41,6	53,3	26,2	64,8	57,5	17,1	63,2	13,0
Éthiopie	41,2	49,0	21,7	62,9	37,5	10,3	59,2	22,0
Népal	40,7	42,9	26,9	71,7	56,7	22,9	61,8	17,0
République dominicaine	39,6	50,1	35,6	56,4	75,3	27,5	64,2	21,2
Afghanistan	39,0	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	39,0	-	-	-	-	-	-	-
Honduras	38,8	32,5	45,8	62,9	51,4	18,9	52,2	19,3
Nigeria	39,4	49,8	21,6	82,1	53,8	12,5	70,8	10,6
Libéria	37,9	48,6	24,9	56,3	42,3	17,3	56,9	17,7
Moyenne	48,8	57,9	36,0	68,2	56,3	21,1	64,5	29,2

Tableau 1. Les 25 pays affichant le taux le plus élevé de mariage des enfants, avec caractéristiques de base. Source : Base de données de l'UNFPA fondée sur des enquêtes auprès des ménages réalisées entre 2000 et 2010 (DHS et MICS) et base de données de l'UNICEF

Une violation grave des droits humains

Le mariage des enfants est une violation grave des droits humains. Il contrevient aux droits suivants des enfants, inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (*UN Convention on the Rights of the Child* ou CRC) :

- survie, santé et développement ;
- protection contre la violence, les abus et l'exploitation ;
- éducation (ce qui a des effets particulièrement dévastateurs sur la scolarité des filles) ;
- pleine participation à la vie familiale, culturelle et sociale, y compris participation aux décisions qui touchent directement les enfants.

Le cadre juridique des conventions internationales qui interdisent le mariage des enfants ne date pas d'hier. La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) stipulent toutes deux que le mariage doit être fondé sur le libre et plein consentement. La CEDAW, que 186 pays ont ratifiée⁵¹, mentionne expressément que « Les fiançailles et les mariages d'enfants n'auront pas d'effets juridiques » (Article 16.2)⁵².

Le Comité de la CEDAW et celui de la CRC recommandent tous deux un âge minimum de 18 ans pour le mariage des garçons et des filles⁵³. La CRC souligne dans son Observation générale no 4 l'impact qu'a le mariage des enfants sur le droit à la santé sexuelle et reproductive⁵⁴. La CRC a également exprimé son inquiétude devant le fait que les enfants mariés, particulièrement les filles, doivent souvent abandonner leur éducation et se retrouvent marginalisés, à l'écart des activités sociales.

Parmi les dix pays où le taux de mariage des enfants est le plus élevé⁵⁵, neuf se trouvent en Afrique subsaharienne. Ils ont tous signé ou ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, qui interdit expressément le mariage des enfants de moins de 18 ans (Article 21.2). On trouvera dans l'encadré ci-après d'autres normes internationales concernant le mariage des enfants.



Reconnaissance du mariage des enfants en tant que question de droits humains

On s'accorde de plus en plus à reconnaître que le mariage des enfants est une question de droits humains et qu'il contribue à faire obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette évolution s'exprime dans une série d'initiatives mondiales fondées sur les normes internationales actuelles des droits humains, ainsi que dans la tendance croissante des agences onusiennes et des organisations de la société civile à aborder le problème au niveau mondial, notamment à travers des mouvements internationaux comme *Girls Not Brides*, le partenariat mondial pour mettre fin au mariage des enfants, dont Plan est un membre actif.

Avec son initiative mondiale pour l'éducation avant tout, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon reconnaissait que le mariage des enfants constitue un obstacle au droit à l'éducation⁵⁶. C'est aussi le cas de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale⁵⁷, l'ancien Premier ministre Gordon Brown, dans son rapport de 2012 intitulé *Out of wedlock, into school* (l'école au lieu du mariage)⁵⁸.

Il est significatif que les Nations Unies aient choisi le mariage des enfants pour thème de la toute première Journée internationale de la fille, le 11 octobre, reconnaissant par là même qu'il s'agit d'une violation fondamentale des droits humains, qui touche à tous les aspects de la vie des filles. La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies (*Special Representative of the UN Secretary-General* ou SRSG) chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, Marta Santos Pais, a également désigné le mariage des enfants comme pratique nuisible qui touche spécialement les groupes les plus marginalisés de la société et qui rend les filles particulièrement vulnérables à la violence et aux abus⁵⁹. Son étude intitulée *Protecting children from harmful practices in plural legal systems* (Comment protéger les enfants des pratiques nuisibles dans les systèmes juridiques pluriels), qui a bénéficié du soutien de Plan International, indique les interventions clés qui sont requises pour protéger les enfants des pratiques nuisibles, y compris le mariage des enfants⁶⁰.

À l'occasion de la Journée internationale de la fille 2012, les comités de la CRC et de la CEDAW, avec le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, le Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, la SRSG chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes ont publié une déclaration commune condamnant le mariage forcé des enfants. Selon cette déclaration commune, la pratique du mariage des enfants force les filles à subir la servitude domestique, l'esclavage sexuel et la violation de leur droit à la santé, à l'éducation, à la non-discrimination et à l'absence de violence physique, psychologique et sexuelle⁶¹. Le mariage des enfants a en outre été traité en tant que problème grave de droits humains lors de l'Examen périodique universel des États membres au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, un mécanisme qui passe périodiquement en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, et contribue à les améliorer.

Au sein de l'Union européenne⁶² et du Commonwealth, on reconnaît également l'ampleur du problème. En 2011, lors de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth (*Commonwealth Heads of Government Meeting* ou CHOGM), les États ont en effet accepté de considérer des mesures contre le mariage des enfants⁶³. En 2005, la Résolution 1468 du Conseil de l'Europe soulignait la nécessité de prendre les mesures législatives nécessaires pour interdire le mariage des enfants en fixant à 18 ans l'âge minimum du mariage.

Les conclusions concertées⁶⁴ de la 57e session (mars 2013) de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies en appellent à des mesures pour mettre fin au mariage des enfants, au mariage précoce et au mariage forcé, cela par le biais de processus législatifs qui augmentent l'âge minimum du mariage et de programmes visant à modifier les comportements, notamment l'éducation et l'autonomisation des filles et des personnes en charge de filles.

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

Article 16.1 : À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

Article 16.12 : Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

Le droit au libre consentement au mariage est réaffirmé dans la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (1964, **Article 1**), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966, **Article 23**) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966, **Article 10.1**).

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

Article 16.1(b) : Les États parties prennent toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux et, en particulier, assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme : Le même droit de choisir librement son conjoint et de ne contracter mariage que de son libre et plein consentement.

Article 16.2 : Les fiançailles et les mariages d'enfants n'auront pas d'effets juridiques et toutes les mesures nécessaires, y compris des dispositions législatives, seront prises afin de fixer un âge minimal pour le mariage et de rendre obligatoire l'inscription du mariage sur un registre officiel.

Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (1989)

Le Comité de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CRC), dans son Observation générale no 4, recommande vivement aux États parties de revoir et, si nécessaire, de modifier la législation et la pratique, pour porter à 18 ans l'âge minimum du mariage, avec ou sans le consentement des parents, tant pour les garçons que pour les filles.

Le Comité insiste aussi sur le fait qu'en ce qui concerne la définition d'un âge minimum pour le mariage, les États doivent adhérer à l'ensemble de la Convention et à ses principes généraux, y compris les principes de non-discrimination (**Article 2**), de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui doit être une considération primordiale (**Article 3**), du droit inhérent à la vie et à la survie et au développement de l'enfant, dans toute la mesure du possible (**Article 6**), et du respect du développement des capacités de l'enfant (**Article 5**).

Le mariage des enfants viole en outre le droit d'être libre de toutes les formes de violence, le droit à la santé et à l'éducation, et le droit de participer aux décisions qui ont un impact sur les droits de l'enfant, conformément aux articles suivants de la CRC :

Article 12.1 : Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 19.1 : Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Article 24.1 : Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

Article 24.3 : Les États parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

Article 28.1 : Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

(a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.

(b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990)

Artículo 21.2 : Les mariages d'enfants et la promesse de jeunes filles et garçons en mariage sont interdits et des mesures effectives, y compris des lois, sont prises pour spécifier que l'âge minimal requis pour le mariage est de 18 ans et pour rendre obligatoire l'enregistrement de tous les mariages dans un registre officiel.



Causes sous-jacentes du mariage des enfants

Les facteurs qui contribuent au mariage des enfants sont complexes, évolutifs et varient en fonction du contexte. Ils se conjuguent souvent pour priver les filles de leur enfance, de leur droit à la scolarité et de leurs chances d'avoir un avenir sûr et librement choisi.

Des facteurs tels le manque d'éducation, le fait que l'éducation des filles est moins valorisée, l'abandon des études, la violence fondée sur le genre (y compris la violence sexuelle) et les grossesses précoces peuvent entraîner le mariage des enfants autant qu'ils peuvent en résulter. Les filles peuvent, par exemple, abandonner leur scolarité ou être forcées de le faire à la suite d'une grossesse ou d'un mariage, particulièrement lorsque le système scolaire ne leur permet pas de réintégrer l'école et n'apporte pas aux filles mariées ou enceintes ou aux jeunes mères le soutien qui leur permettrait de rester à l'école. Inversement, les filles non mariées qui abandonnent leur scolarité avant la transition vers l'école secondaire sont plus vulnérables au mariage parce qu'elles n'ont souvent que peu d'autres options en perspective.

L'inégalité de genre

Dans de nombreuses sociétés, les femmes et les filles sont victimes de normes, d'attitudes et de comportement profondément enracinés qui leur attribuent un statut inférieur à celui des hommes et des garçons au sein de la famille, de la communauté et de la société en général. Ces préjugés privent les filles de leurs droits et entravent leur capacité à jouer un rôle égal dans leur foyer et dans leur communauté.

Les normes de genre en vigueur sont souvent peu favorables aux personnes de sexe féminin, quel que soit leur âge, et cela indépendamment du fait que les normes de genre varient avec les cultures et les générations, et peuvent aussi varier en fonction de facteurs tels que le statut économique, l'âge, la classe, l'ethnicité, la caste, la sexualité, la religion, le statut VIH ou le handicap.

L'idée préconçue que les filles se chargeront des tâches domestiques plutôt que d'assumer des rôles économiquement productifs ou des rôles de responsables dans leurs communautés est extrêmement répandue. Les idées préconçues qui confinent les femmes à la maison, dans un rôle principal de donneuse de soins, d'épouse et de mère, sont souvent partagées non seulement par les parents, mais aussi par les enseignants et les élèves, y compris les filles elles-mêmes.

Les parents, les enseignants et les étudiants, y compris les étudiantes, ont souvent des attentes plus limitées lorsqu'il s'agit des résultats scolaires des filles ; la réussite scolaire et les besoins éducationnels des filles sont donc souvent moins valorisés et on s'y intéresse moins. Cela ne vient que renforcer le préjugé selon lequel un « bon mariage » est la meilleure façon d'assurer l'avenir d'une fille et sa prospérité⁶⁶.

Législation et mise en œuvre : des défis à relever

Des lois nationales pour établir à 18 ans l'âge minimum du mariage représentent une étape incontournable dans le processus d'abolition de la pratique du mariage des enfants. La législation représente en effet un cadre de protection légale, mais fournit également le leadership, l'orientation et la légitimité requis pour permettre aux politiques et aux militants de s'attaquer aux facteurs financiers, sociaux et culturels du mariage des enfants.

L'application des lois qui interdisent le mariage des enfants peut cependant être complexe, particulièrement dans les pays qui ont des systèmes législatifs pluriels et où le mariage est donc aussi célébré selon le droit coutumier, traditionnel ou religieux⁶⁷. En Sierra Leone, par exemple, la loi sur le droit des enfants (*Child Rights Act*), qui interdit le mariage avant l'âge de 18 ans, est en contradiction avec la loi sur le mariage coutumier (*Customary Marriage Act*), qui autorise le mariage avant l'âge de 18 ans en cas de consentement des parents⁶⁸. Des recherches réalisées pour Plan ont montré qu'en Sierra Leone, beaucoup de gens considéraient que le droit officiel était moins applicable que le droit coutumier, qui est ancré

« Les préjugés restent vivaces lorsqu'il s'agit de l'éducation des filles : certains parents continuent de penser que l'éducation des filles ne sert à rien et qu'elles [les filles], même éduquées, n'ont aucune chance de réussite. »

Un père, Éthiopie⁶⁵

« Il y a une loi ? Et alors ? À ce que nous voyons, la loi ne marche pas. Je n'ai encore jamais vu la police arrêter quiconque pour un mariage d'enfant. Les gens n'ont donc pas peur de la loi. »

Enfant mariée, Bangladesh⁷²

dans les traditions locales, centré sur l'autorité des chefs traditionnels et concerne 85 % de la population⁶⁹.

Dans de nombreux pays en développement, le suivi et l'application de la législation interdisant le mariage des enfants sont en bute à des obstacles économiques et sociaux considérables. Dans certains pays, le système législatif au niveau national et local ne dispose pas des ressources (notamment le personnel qualifié) requises pour l'application des lois en vigueur. C'est tout particulièrement le cas dans les communautés rurales, où ont lieu beaucoup de mariages précoces, et où les enfants doivent parfois parcourir des distances considérables rien que pour accéder à la justice⁷⁰.

Le manque d'information et l'application insuffisante de la législation signifient en outre que certaines familles qui arrangent un mariage pour leurs filles ne se rendent pas compte que cela est illégal⁷¹. Beaucoup d'enfants ne connaissent souvent pas leurs droits humains ou la protection juridique à laquelle ils ont droit, ils craignent les répercussions d'une dénonciation de leurs parents ou des autres personnes qui les obligent à se marier, ou encore, pour diverses raisons, ils n'ont pas accès aux systèmes législatifs officiels. Dans de nombreux cas, le mariage des enfants n'est pas formellement enregistré, ce qui rend difficile l'application des lois de protection des enfants en vigueur.

La mise en œuvre peu assidue ou peu fiable des pénalités contribue elle aussi à l'échec de l'application de la loi. Au Bangladesh, par exemple, les contrats de mariage sont sujets à la confirmation de l'âge et du consentement de la mariée, mais les employés de l'état civil demandent rarement ce consentement et ne font que peu d'efforts pour vérifier l'âge de la mariée⁷³. Ceux qui sont coupables dans le cas de mariages d'enfants sont rarement poursuivis et les autorités juridiques ont tendance à préférer ne pas s'en occuper. Cela contribue à renforcer la conception selon laquelle ces mariages sont acceptables et les sanctions peu probables.

L'inégalité de genre dans la législation

Dans nombre de pays, l'âge minimum du mariage (particulièrement le mariage requérant le consentement des parents) est plus bas pour les filles que pour les garçons. La Figure 2⁷⁴ montre qu'en 2010, les filles de moins de 18 ans avaient le droit de se marier, avec le consentement de leurs parents, dans 146 pays. Les filles de 15 ans avaient le droit de se marier avec ce consentement dans 52 pays. Par contre, les garçons pouvaient légalement se marier avec le consentement de leurs parents dans 105 pays, et seulement dans 23 pays s'ils avaient moins de 15 ans.

Parmi les dix pays où le taux de mariage des enfants est le plus élevé, cinq ont des

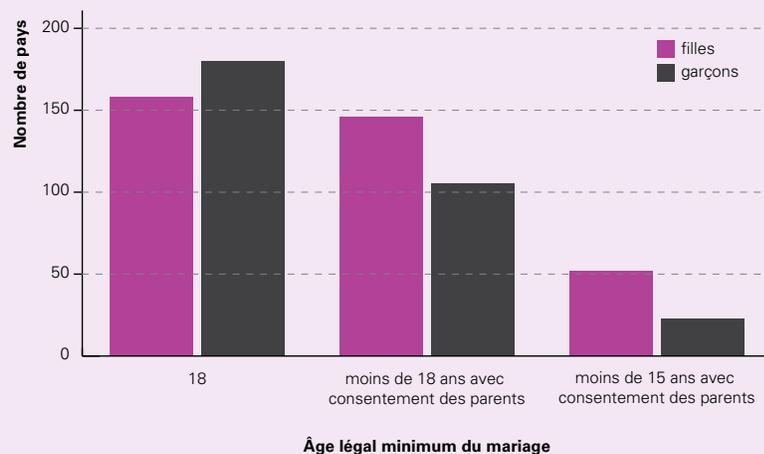


Figure 2. Inégalité de l'âge minimum du mariage au niveau international.
Source : UNFPA 2012⁷⁵

lois qui permettent aux filles de se marier plus jeunes que les garçons. Au Niger, par exemple, où 75 % des femmes de 20 à 24 ans étaient déjà mariées à 18 ans, la loi permet aux filles de se marier à 15 ans alors que les garçons doivent en avoir 18, avec ou sans le consentement de leurs parents. Au Bangladesh, où les deux tiers des femmes de 20 à 24 ans sont déjà mariées à 18 ans, l'âge minimum du mariage sans consentement pour les filles est de 18 ans, alors qu'il s'élève à 21 ans pour les garçons⁷⁶.

Les législations inégales qui autorisent un âge minimum inférieur pour les filles sont en contradiction avec les principes et normes de la CRC et représentent une forme grave de discrimination à l'encontre des filles. Les législations qui prévoient des âges de mariage minimums différents ne font qu'inscrire l'inégalité de genre dans la loi, ce qui contribue à accepter au niveau institutionnel et social que les filles peuvent se marier plus jeunes que les garçons⁷⁷. Le Comité des droits de l'enfant, dans ses observations finales à l'intention des États parties, n'a cessé de soulever cette question préoccupante et a insisté sur le fait qu'il fallait faire passer à 18 ans l'âge minimum du mariage, pour les filles comme pour les garçons.

Normes sociales, coutumes et traditions

Les conceptions traditionnelles et patriarcales des rôles de genre, qui sont fondées sur des coutumes sociales, culturelles et religieuses, peuvent préserver et perpétuer la pratique du mariage des enfants. Des recherches menées par Plan en Afrique de l'Ouest, de l'Est et australe ont montré que les croyances et normes sociales font souvent du mariage et de la maternité les principales perspectives de vie qui sont ouvertes aux filles. Dans certains contextes, des attitudes et des croyances solidement ancrées concernant le rôle des personnes de sexe masculin et féminin, combinées à un manque d'opportunités pratiques d'éducation et d'emploi pour les jeunes femmes, signifient que de nombreux parents ne voient pas de vrais avantages à éduquer leurs filles⁷⁸.

Dans nombre de pays où le mariage des enfants est courant, d'autres pratiques néfastes, comme les mutilations/ablations génitales féminines (MGF), le sont également. Dans les communautés massai du Kenya, on considère que les filles sont pubères dès qu'elles ont subi les MGF, alors qu'elles n'ont parfois que sept ans, et elles sont alors rapidement mariées pour pouvoir obtenir leur dot⁷⁹. Dans certaines communautés, les hommes refusent d'épouser des filles ou des femmes qui n'ont pas subi de MGF. En Sierra Leone, l'initiation des filles comprend des leçons sur la manière d'assumer les responsabilités d'une épouse⁸⁰.

Les parents sont aussi encouragés à arranger un mariage précoce pour leurs filles en raison de la supposée nécessité de préserver la virginité des filles jusqu'au mariage et de les protéger, ainsi que leur famille, du risque de la honte et du déshonneur qu'entraîne le comportement « immoral » et « déplacé » des relations sexuelles hors mariage⁸¹. En Malaisie, par exemple, les mariages d'enfants sont un moyen populaire d'éviter le *maksiat* ou immoralité sexuelle⁸². Si une fille tombe enceinte sans être mariée, la famille sera stigmatisée et peut donc en venir à considérer que les droits et le bien-être de la jeune fille sont relativement secondaires par rapport à la sauvegarde de l'honneur familial. Le mariage des enfants sert en outre à punir et à faire rentrer dans le rang les filles réfractaires qui refusent de se soumettre aux attentes de leur famille ou de leur communauté⁸³.

Une étude qualitative réalisée par Plan et l'*International Centre for Research on Women* (ICRW) visait à explorer les raisons sous-jacentes des taux systématiquement élevés de mariage des enfants dans trois pays d'Asie (Bangladesh, Inde et Népal). La tradition et le rôle de la famille s'y sont révélés des facteurs déterminants du mariage des enfants, fondés sur la conception bien enracinée que les parents sont responsables du mariage de leurs filles et de la protection de leur virginité jusqu'au mariage. On y voyait le mariage des enfants comme une manière importante d'accomplir ce devoir, tandis que tout retard au mariage était perçu comme un échec dans ce domaine⁸⁴.

« Parfois les filles sont victimes de harcèlement sexuel lorsqu'elles marchent sur les routes : un garçon suivra ainsi constamment une belle fille issue d'une famille pauvre. On laisse les filles des familles influentes tranquilles, mais les familles pauvres finissent par marier leur fille pour assurer sa sécurité. »

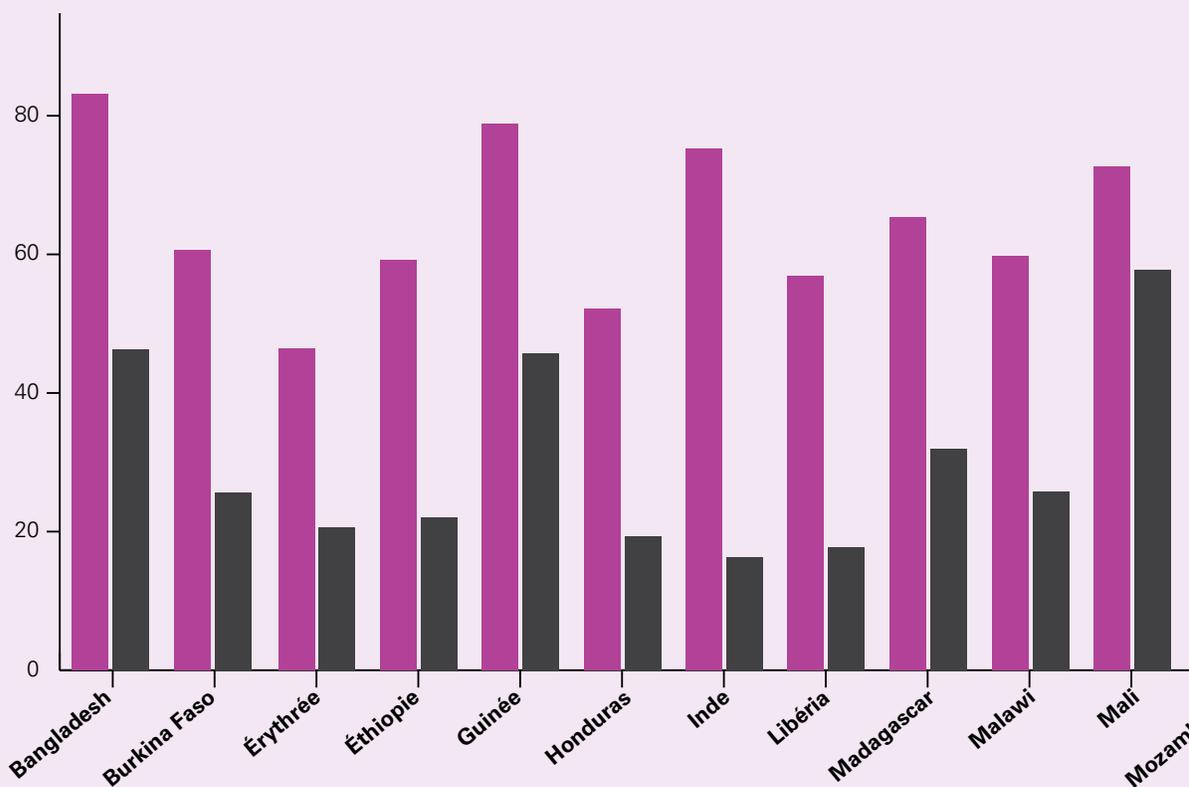
Enseignant, Bangladesh⁸⁶

Il est important de noter que la décision des parents qui veulent que leurs filles soient mariées jeunes est souvent motivée par le désir d'agir dans l'intérêt de ces dernières. Dans les communautés où il n'y a pour les femmes que peu d'opportunités éducationnelles, économiques ou professionnelles, le mariage peut sembler la meilleure option à leur disposition pour assurer leur subsistance et leur sécurité financière.

Une telle décision peut également être motivée par des inquiétudes pour la sécurité physique des filles, y compris leur vulnérabilité aux agressions et abus sexuels à l'école et autour des écoles. Certains parents expriment la crainte que le contact accru avec des hommes et des garçons à l'école les rende plus vulnérables à la violence sexuelle et plus susceptibles d'avoir des relations sexuelles avant le mariage⁸⁵. Certains voient donc dans le mariage le meilleur moyen de protéger les filles des relations sexuelles avant le mariage, des grossesses précoces, de la violence sexuelle et de l'infection par le VIH.

Le mariage des enfants peut être perçu comme un moyen de consolider les relations entre familles ou de régler des différends ou des transactions foncières ou financières. Au Pakistan, par exemple, les familles peuvent échanger des filles pour renforcer les liens entre familles ; les familles peuvent également offrir leurs filles pour effacer un tort commis par une famille, une tribu ou un clan contre un autre⁸⁷. Les dots ou les systèmes de prix de la mariée, où l'on échange une jeune fille à marier contre des cadeaux ou de l'argent, peuvent représenter des incitations financières fortes pour les familles et les pousser à considérer le mariage de leurs enfants⁸⁸.

Au Guatemala, le mariage des enfants est plus courant dans les communautés rurales mayas, qui sont parmi les plus pauvres et les plus défavorisées des communautés indigènes du pays. Les taux d'abandon précoce de la scolarité, d'analphabétisme et d'opportunités de vie réduites y sont élevés. Près de 40 % des filles mayas sont mariées avant leurs 18 ans. Les pratiques ancestrales des Mayas insistent sur l'importance de la famille pour maintenir la cohésion et la stabilité des communautés. Les filles sont donc mariées jeunes pour pouvoir se reproduire et assurer la sécurité des familles⁸⁹.



Pauvreté et manque d'opportunités économiques

La pauvreté est un facteur causal important du mariage des enfants, mais elle en est aussi la conséquence. Cette pratique résulte souvent de conditions socioéconomiques défavorables, alors qu'elle est généralement décrite comme avant tout culturelle et traditionnelle. La fréquence du mariage des enfants est directement liée au niveau économique des foyers : le mariage des enfants décline en fonction de la richesse.

Les filles des 40 % de ménages les plus pauvres ont beaucoup plus de risques de se marier avant leurs 18 ans que celles des ménages les plus fortunés. L'analyse de données de l'UNFPA portant sur 78 pays en développement montre que plus de la moitié (54 %) des filles du quintile le plus pauvre font des mariages précoces, par rapport à seulement 16 % des filles des 20 % de ménages les plus riches (voir Figure 3)⁹¹.

Les familles qui vivent dans la pauvreté doivent souvent faire face à la décision de sacrifier les avantages à long terme de l'éducation de leurs filles à l'avantage immédiat d'avoir une bouche de moins à nourrir ou de pouvoir rembourser une dette.

De même, lorsque les chances des filles de trouver un emploi sûr et adéquat une fois qu'elles ont terminé leurs études sont restreintes, les parents, s'ils sont pauvres et qu'ils doivent choisir où investir leurs maigres ressources, choisiront souvent de renoncer à l'éducation de leurs filles. Ils pensent en effet que l'éducation des filles n'aura que peu d'avantages et d'utilité à long terme. Dans ces circonstances, le mariage peut sembler la seule option viable pour sauvegarder l'avenir des filles et alléger la charge économique qui pèse sur les familles.

Les filles acceptent souvent la décision de leurs parents de les marier en espérant que cela leur permettra d'échapper à la pauvreté. Dans une étude de 36 villages du Niger, Plan a trouvé que l'argument le plus fort que les filles elles-mêmes avançaient en faveur du mariage est qu'il améliorerait leur situation économique et leur statut social⁹².

« Si ma fille épouse un homme riche ou même un artisan, il s'occupera d'elle. Il la nourrira et elle sera bien habillée. Cela me permettra de m'occuper de ses frères et sœurs. »

Mère, Égypte⁹⁰

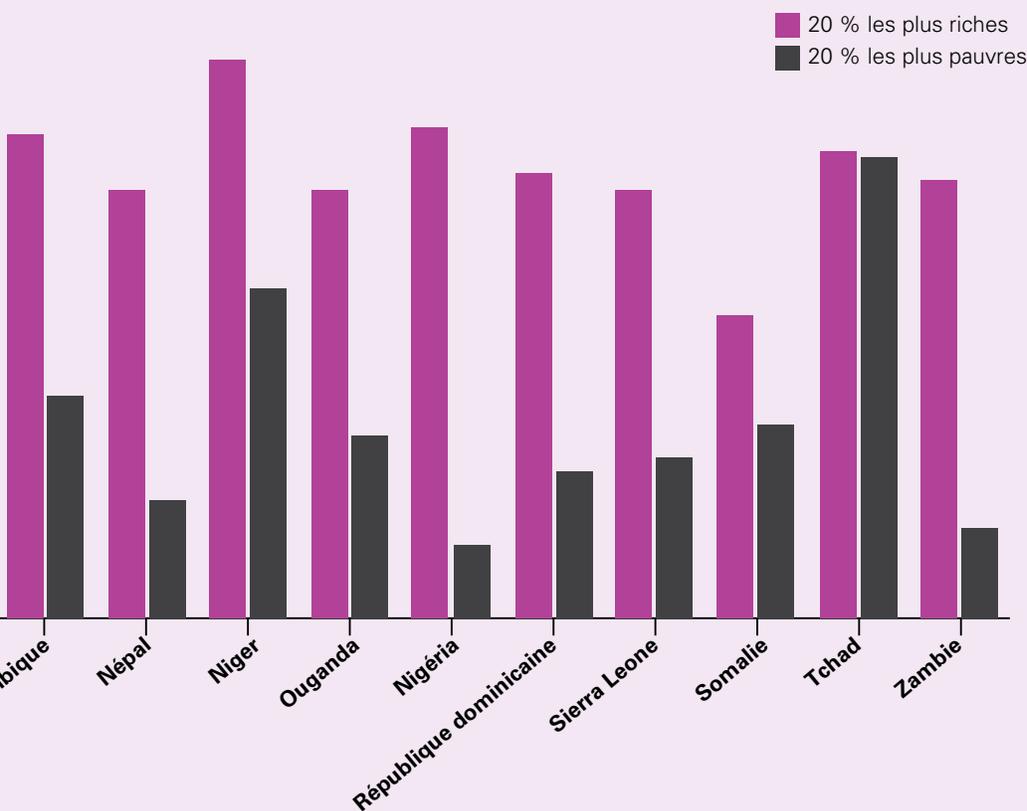


Figure 3. Pourcentage des femmes de 20 à 24 ans qui sont mariées ou en cohabitation avant leurs 18 ans, en fonction de la richesse des ménages. Source : Base de données de l'UNFPA fondée sur des enquêtes auprès des ménages (DGS et MICS, réalisées entre 2000 et 2010) et base de données de l'UNICEF (www.childinfo.org)

« Il y a un cas où une fillette de la sixième année du primaire a été mise enceinte par son professeur. La fille enceinte a dû aller vivre avec ce professeur qui est devenu son mari. Cela a publiquement couvert de honte l'enseignant, les élèves, la victime et sa famille. »

Mère, Ouganda⁹³

La pauvreté est également un facteur qui contribue à rendre les filles vulnérables à l'exploitation sexuelle et aux grossesses précoces, qui peuvent mener au mariage précoce. À cause de la pauvreté, les filles peuvent avoir des relations sexuelles avec des enseignants, les employés des écoles ou d'autres adultes pour de l'argent afin de subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Leur vulnérabilité à l'exploitation et à la violence sexuelle et aux grossesses précoces et non désirées peut en outre amener les filles à se marier.

En renforçant les revenus et les actifs et en aidant les familles à mieux résister aux chocs économiques, entre autres, on peut protéger efficacement les enfants du mariage.

Les programmes de protection sociale, qui peuvent prendre la forme d'incitations en espèces ou en nature, de subventions, de prêts ou de bourses (y compris rémunérations, bourse d'études, exemptions des frais de scolarité et financement des frais de déplacement ou des livres)⁹⁴ à l'intention des familles ou des filles, peuvent constituer une manière efficace d'aider les ménages pauvres à gérer les risques sans compromettre la sécurité et le bien-être à long terme de leurs enfants. Une évaluation effectuée par l'UNESCO sur l'impact des programmes de protection sociale sur l'éducation a trouvé qu'ils avaient des effets positifs sur les inscriptions, la fréquentation et la réussite scolaires, en particulier les programmes ciblant les familles et les filles les plus pauvres⁹⁵.

Certains des programmes de protection sociale qui ont eu un impact positif sur la prévention du mariage des enfants ciblaient directement les conséquences financières pour les familles de l'éducation et des mariages plus tardifs. Des transferts de fonds conditionnels ou inconditionnels, renforçant la sécurité économique des familles qui remettaient à 18 ans l'âge du mariage de leurs filles, ont permis de retarder les mariages en réduisant les pressions économiques et sociales qui encourageaient les mariages précoces⁹⁶.

Le programme de transferts monétaires Zomba de la Banque mondiale au Malawi a montré que les transferts monétaires conditionnels ou inconditionnels avaient un impact positif lorsqu'il s'agit de réduire la probabilité d'un mariage précoce, mais que les transferts inconditionnels avaient plus de succès parce qu'ils continuaient à soutenir les filles qui avaient abandonné leur scolarité pendant la durée du programme. Cette initiative, qui ciblait les inscriptions et la présence à l'école au Malawi, a réduit le taux des mariages d'enfants d'une façon significative, avec des baisses allant jusqu'à 40 %⁹⁷. Il a en outre fait passer le taux d'abandon des études de 20 % à 11 %⁹⁸.

Le programme Berhane Hewan en Éthiopie, financé par le Département pour le développement international du gouvernement du Royaume-Uni, a proposé des fournitures scolaires aux familles pour contribuer à résorber les obstacles économiques qui les empêchent d'envoyer leurs filles à l'école. Les familles qui ne mariaient pas leurs filles pendant les deux ans qu'a duré le projet-pilote ont en outre reçu une chèvre ou un mouton d'une valeur de 20 à 25 dollars américains lors d'une cérémonie publique. L'organisme Population Council a trouvé que ce programme modifiait d'un dixième le risque des filles de 10 à 14 ans de se marier et triplait leurs chances d'être scolarisées⁹⁹.

Crises, fragilité et urgences

Il est de plus en plus évident que l'instabilité et l'insécurité, comme les conflits ou les catastrophes naturelles, peuvent augmenter le risque d'un mariage précoce pour les jeunes filles. Les familles peuvent alors utiliser le mariage pour faire face, pour assurer leur survie ou leur protection, ou celle de leurs filles. Des recherches effectuées par Plan en Éthiopie et au Bangladesh ont montré que parce que les risques climatiques – tels que les sécheresses, les inondations et les crises alimentaires – peuvent accentuer les niveaux de pauvreté, ils augmentent également le risque de mariages d'enfants. En 2010, le personnel de Plan International a aussi fait état d'augmentations des mariages d'enfants dans les communautés avec lesquelles il travaillait après le tremblement de terre en Haïti et les inondations au Pakistan¹⁰¹.

Comme le montre clairement un rapport de Word Vision, les 25 pays où le taux de mariages des enfants est le plus élevé sont pour la plupart considérés comme des États fragiles ou à haut risque de catastrophes¹⁰². Selon ce rapport, la crainte de défier la tradition, ainsi que la peur de la malnutrition, de la faim et des violences sexuelles, sont les facteurs clés qui peuvent contribuer à la hausse du nombre des mariages d'enfants pendant une crise ou par suite à une situation précaire¹⁰³.

On a pu montrer que dans certains contextes, une augmentation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté des ménages résultant des chocs provoqués par les conflits, les catastrophes naturelles et les situations d'urgence à développement lent ont pu entraîner une hausse du taux de mariages d'enfants. Cela s'explique souvent par le fait que les parents ne voient pas d'autre issue que de marier leurs filles pour réduire le nombre des bouches à nourrir¹⁰⁴. La dot qui vient avec le mariage augmente en outre les biens des ménages et leur permet donc d'acheter de quoi nourrir le reste de la famille¹⁰⁵. Une dot peut aussi être perçue comme un des meilleurs moyens de protéger la fille de chocs semblables à l'avenir¹⁰⁶.

Les adolescentes sont plus vulnérables à la violence sexuelle lors des situations d'urgence, particulièrement en cas de conflit. Les parents peuvent voir dans le mariage un moyen de protéger leur fille et l'honneur de la famille. Un rapport de la commission pour les réfugiés syriens de l'International Rescue Committee datant de 2013 montre que l'on fait état d'un nombre croissant de mariages d'enfants dans les camps de réfugiés : les parents cherchent en effet à protéger leurs filles du viol et à « sauver leur honneur » si elles sont victimes d'agressions sexuelles. Selon ce rapport, la pauvreté à laquelle doivent faire face ceux qui vivent dans les camps pousse en outre les parents à marier leurs enfants pour pouvoir payer leur loyer ou réduire le nombre des personnes à charge¹⁰⁷.

Malgré ces données qui s'accumulent, les problèmes de protection des enfants continuent de ne pas figurer parmi les priorités et de ne pas faire l'objet de financements suffisants lors de catastrophes et de situations d'urgence ; les gouvernements, les donateurs et la société civile ont mis longtemps à donner la priorité aux recherches et à la collecte de données sur la manière dont les urgences et les catastrophes augmentent la vulnérabilité des enfants au mariage précoce – particulièrement dans le cas des filles –, et à y réagir de façon adéquate.

« Après les cyclones, les familles considèrent que leur condition a empiré et envoient leurs filles se marier. Près de 50 % des filles abandonnent leur éducation à cause d'un mariage précoce. Dans les villages très isolés, ce taux est probablement plutôt de 70 à 75 % . »

Jeune fille de Barguna, Bangladesh¹⁰⁰

L'éducation : la clé pour donner aux filles des choix et des opportunités

Grâce à une éducation de qualité, un enfant obtiendra des diplômes, mais ce n'est pas tout. Une éducation de qualité joue aussi un rôle crucial en aidant les enfants à développer leurs compétences, leurs connaissances, leur confiance en eux et leur capacité de prendre des décisions autonomes, d'avoir des relations saines et positives avec les autres et de faire des choix positifs concernant leur santé, leur bien-être et leur vie, en toute connaissance de cause.

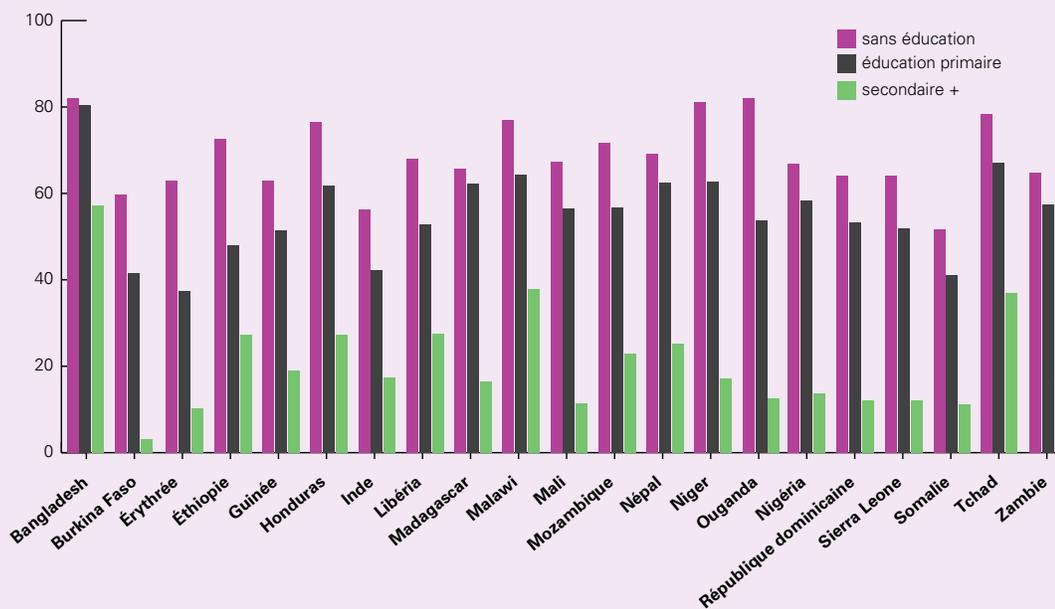
Le mariage précoce prive les filles de leur droit à l'éducation. Or l'éducation est indéniablement l'un des principaux facteurs qui retarde l'âge du mariage des filles¹⁰⁸. Les femmes mieux éduquées se marient en général plus tard et ont moins d'enfants pendant leur adolescence, particulièrement si elles vont jusqu'à l'école secondaire¹⁰⁹. L'éducation aide aussi les filles à devenir plus autonomes lorsqu'il s'agit de choisir un conjoint et de prendre en toute liberté et en connaissance de cause des décisions concernant leur mariage et leur santé sexuelle et reproductive.

Moins d'école égale mariage plus précoce : les chiffres

Dans les pays en développement, on constate une corrélation évidente entre le niveau d'éducation et l'âge au moment du mariage : plus une fille a fréquenté l'école, moins elle a de risques d'être mariée avant ses 18 ans¹¹⁰. Dans les 78 pays en développement analysés par l'UNFPA, les filles sans éducation avaient plus de trois fois plus de risques de se marier ou de cohabiter avant leurs 18 ans que celles qui avaient bénéficié d'une éducation secondaire ou supérieure (63 % au lieu de 20 %). Les filles avec une éducation primaire avaient plus de deux fois plus de risques de se marier ou de cohabiter que celles avec une éducation secondaire ou supérieure (45 % au lieu de 20 %).

Parmi les 25 pays avec le taux le plus élevé de mariage des enfants, 22 disposent de données sur les niveaux d'éducation des femmes mariées avant leur 18e anniversaire. En moyenne, près de la moitié (49 %) des filles y étaient mariées avant leurs 18 ans. Dans ces pays, une moyenne de près de 70 % des filles sans éducation étaient mariées avant leurs 18 ans, par rapport à 56 % des filles ayant terminé leurs études primaires et 21 % des filles avec une éducation secondaire ou plus. Au Mozambique, par exemple, 67 % des femmes de 20 à 24 ans sans éducation et 57 % des femmes avec une éducation primaire étaient mariées ou cohabitaient à 18 ans, par rapport à seulement 12 % des femmes avec une éducation secondaire ou plus¹¹¹.

Figure 4. Pourcentage des femmes de 20 à 24 ans qui sont mariées ou cohabitent avant l'âge de 18 ans, par niveau d'éducation. Source : Base de données de l'UNFPA fondée sur des enquêtes auprès des ménages (DHS et MICS, réalisées entre 2000 et 2010) et base de données de l'UNICEF (www.childinfo.org)



Les raisons qui poussent les filles à quitter l'école sont certes nombreuses, mais on a pu montrer que le mariage précoce jouait un rôle lorsque les filles abandonnent leur scolarité, particulièrement au moment de la transition entre le primaire et le secondaire¹¹³. Selon des recherches menées par Plan en Afrique de l'Ouest, 33 % des enfants interrogés au Sénégal et 25 % au Mali ont cité le mariage comme un des facteurs clés qui poussent les filles à quitter l'école. Les parents, les enseignants et les enfants ont déclaré que le mariage précoce entraînait pour les filles d'importantes pressions familiales, sociales et économiques qui les forcent à abandonner leur éducation¹¹⁴.

Des recherches qualitatives réalisées par Plan Royaume-Uni dans neuf pays ont montré que le mariage des enfants et les grossesses précoces étaient fréquemment cités comme des obstacles à la poursuite des études secondaires par les filles¹¹⁵. Les enquêteurs n'ont pas réussi à trouver de filles qui soient retournées à l'école après leur mariage. Lors de discussions de groupe organisées au Mali, les participants ont identifié le mariage des filles de 14 à 16 ans comme le principal obstacle à leur éducation. Selon un enseignant qui a participé à ces discussions, « Le mariage précoce est la principale raison pour laquelle les filles quittent l'école. Jusqu'à la cinquième année de l'école primaire, il y a beaucoup de filles. Mais dès l'année suivante, le nombre des filles décline rapidement. »

Lorsqu'elles abandonnent tôt leurs études, les filles manquent souvent des compétences de base en lecture, écriture et calcul. Une étude sur l'impact du mariage des enfants en Afrique a montré que chaque année de mariage avant l'âge adulte réduisait l'alphabétisation des filles de 5,6 points de pourcentage¹¹⁶. Une étude réalisée au Bangladesh est arrivée à des conclusions semblables, montrant qu'en remettant le mariage d'une année entre l'âge de 11 et 16 ans, on augmentait la réussite scolaire et l'alphabétisation des adultes de 5,6 % par année¹¹⁷.

L'impact négatif du mariage des enfants pourrait être ressenti même par la génération suivante. Les enfants de mères jeunes et sans éducation ou ayant bénéficié de peu d'éducation ont moins de chances de vivre au-delà de la petite enfance, de bien commencer leur scolarité, de réussir à l'école et d'y rester. Les filles de mères sans éducation ont des risques particulièrement élevés d'abandonner l'école, de se marier jeunes et de perpétuer le cycle de la pauvreté¹¹⁸. Par contre des recherches effectuées dans quatre districts d'Indonésie suggèrent que les parents éduqués ont moins tendance à arranger des mariages précoces pour leurs enfants et plus tendance à les encourager à prolonger leurs études ; c'est particulièrement le cas des parents qui ont fait des études secondaires¹¹⁹.

Aider les filles à rester à l'école : un défi

Un aspect crucial de la lutte contre le mariage des enfants est de permettre aux filles de rester à l'école. Les adolescentes sont en butte à des obstacles sociaux, familiaux et économiques qui rend leur présence à l'école difficile à prolonger. On le constate particulièrement au niveau du secondaire parce que le coût de l'éducation y est plus élevé. C'est aussi l'âge où les filles sont considérées comme prêtes pour le mariage, la procréation et un supplément de tâches domestiques. Les filles abandonnent souvent l'école au moment même où l'éducation pourrait leur donner les compétences et les atouts requis pour les rendre plus autonomes pour la période vulnérable de l'adolescence¹²⁰.

Seules 50 % des filles dans l'ensemble des pays à faible revenu sont inscrites au premier cycle du secondaire¹²¹. Ce chiffre baisse pour atteindre 39 % pour l'école secondaire en général¹²². En Afrique subsaharienne, les garçons ont plus de chances de terminer l'école primaire dans 25 des 43 pays pour lesquels on dispose de données¹²³. Malgré des progrès en parité des genres à l'échelle internationale, les filles représentent 55 % des enfants qui ne fréquentent pas l'école en Asie du Sud, 65 % en Asie de l'Ouest et 79 % en Afrique du Nord¹²⁴.

Dans les nombreuses communautés avec lesquelles Plan travaille, les familles citent souvent le coût inhérent à la scolarité pour justifier les choix difficiles qu'ils font

« Je ne suis pas allée à l'école parce que mon père a vu que ça ne servait à rien d'emmener une fille à l'école ; alors après la MGF, on m'a mariée. Mon père a pris la dot, ce qui m'a forcée à me marier à l'âge de 12 ans. »

Enfant mariée, Tanzanie¹¹²

« Dans notre communauté, nous ne permettons pas aux filles de continuer leurs études après leur mariage à cause de leurs responsabilités. Elles n'ont pas de temps libre pour continuer leur éducation. Leurs beaux-parents et leur maison doivent constituer leur priorité. »

**Groupe de discussion de femmes,
Pakistan¹²⁵**

concernant l'éducation de leurs enfants. L'éducation des filles peut être considérée comme moins prioritaire que celle des garçons. Des inquiétudes pour la sécurité des filles, la qualité de l'éducation et de l'enseignement, le manque d'installations sanitaires séparées pour les filles et la distance à parcourir pour aller à l'école influencent aussi les chances des filles de rester à l'école.

Dans une étude de référence récente sur le mariage des enfants réalisée par Plan en Égypte, les principales raisons citées pour l'abandon de la scolarité par les membres des communautés qui ont été interrogés, outre le mariage des enfants, étaient la mauvaise qualité de l'enseignement (en premier lieu les classes trop nombreuses et les enseignants peu qualifiés), la violence basée sur le genre à l'école et le fait que les filles n'y obtenaient pas les compétences requises pour le travail. La conjugaison de ces facteurs peut rendre moins attrayante la perspective de l'école et faire perdurer le mariage des enfants en tant qu'alternative¹²⁶.

Si les parents citent généralement la pauvreté et les frais en tant qu'obstacles les empêchant de laisser leurs filles à l'école, Plan est d'avis que beaucoup de parents ont de toute façon moins tendance à investir dans l'éducation de leurs filles parce qu'ils partent du principe qu'elles se marieront bientôt. Au Mali, au Sénégal et en Ouganda, les parents ont admis qu'éduquer les filles pouvait parfois être un désavantage parce que cela retardait l'âge du mariage. En Ouganda, un père déclarait ainsi : « Certains parents valorisent plus l'éducation des garçons à cause de l'idée préconçue que les filles deviendront la propriété de quelqu'un d'autre lorsqu'elles se marieront. »¹²⁷

Indépendamment de son âge, une fille, une fois mariée, est souvent considérée comme une adulte avec les responsabilités d'une adulte. Cela signifie que l'on considère généralement qu'elle n'a plus sa place à l'école et qu'elle n'a plus besoin d'y aller puisqu'il s'agit d'un endroit pour les enfants¹²⁸. Peu de filles reprennent leurs études après le mariage. Au Nigeria, seules 2 % des filles mariées de 15 à 16 ans fréquentent l'école, alors que pour les filles non mariées le taux est de 69 %¹²⁹. En Asie du Sud, les filles mariées doivent quitter leur domicile pour celui de leur mari, qui peut être situé dans une autre ville ou un autre village. De même, dans certaines communautés attachées à la tradition, la coutume veut que les femmes mariées adoptent le *pardah*, une pratique qui signifie qu'elles n'ont plus le droit de sortir en public ou de fréquenter des hommes autres que des parents proches. Dans certains cas, les filles qui se marient continuent de fréquenter l'école, mais ce n'est généralement pas pour longtemps. En Éthiopie, par exemple, Plan a constaté que les filles qui restaient à l'école après leur mariage abandonnaient en général leurs études à cause de la charge des tâches domestiques et des responsabilités parentales¹³⁰.

Dans certains cas, les filles sont également obligées de quitter l'école lorsqu'elles tombent enceintes ou se marient. On a pu montrer que les écoles de certains pays pratiquent des politiques d'expulsion pour les filles qui tombent enceintes tandis que d'autres leur permettent de revenir, généralement au bout de douze mois, mais pas forcément dans la même école¹³¹. Même lorsque les écoles autorisent la réadmission, cette politique n'est pas forcément mise en pratique ; en réalité les filles ne reviennent pas souvent à l'école, cela en raison d'obstacles administratifs, sociaux et économiques. Ce genre de politique peut également toucher les garçons. Au Malawi, par exemple, on demande aux filles qui tombent enceintes et aux garçons qui les ont mises enceintes de quitter l'école ; ils peuvent y revenir une année après la naissance, mais après un processus bureaucratique ardu. Il s'avère que cette pratique est mieux appliquée dans le cas des filles, qui en sont donc victimes d'une manière disproportionnée¹³².

Il faut des efforts concertés pour supprimer les obstacles qui empêchent les filles de continuer leur éducation¹³³. Il faut notamment résoudre les problèmes financiers, rendre les écoles plus sûres, améliorer la qualité de l'enseignement et faire en sorte que les filles puissent poursuivre leur scolarité et apprendre dans un environnement positif.



Évolution des attitudes envers la scolarité des filles au Kenya

Le projet de Plan *End Girl Child Marriage* (Mettre fin au mariage des enfants), qui s'est terminé en 2009, a touché 53 000 filles et mères adolescentes des districts de Kwale et de Kinango au Kenya et a contribué à modifier au niveau communautaire les attitudes envers la scolarité des filles.

Depuis le début de ce projet, on a pu constater chez les acteurs clés, comme les enseignants, les chefs traditionnels et les départements responsables des enfants, un engagement plus marqué pour lutter contre le mariage des enfants et pour faire en sorte que les filles puissent rester à l'école afin d'y achever leur éducation. Dans certaines écoles du district de Kwale, le nombre des grossesses et des mariages d'adolescentes a baissé d'une manière marquée. Les filles sont gagnées en assurance lorsqu'il s'agit de revendiquer leurs droits et de dénoncer les abus. Les parents soutiennent maintenant mieux leurs filles en les encourageant à étudier à la maison après l'école.

Ces succès ont pu être obtenus grâce à des spectacles traditionnels et des radios communautaires, ainsi qu'à un dialogue intergénérationnel soutenu, où a été abordé le problème des croyances traditionnelles et des attitudes

négligentes envers les filles, ainsi que l'ignorance des droits des enfants. Plan a soutenu des forums de discussion menés par des enfants, qui ont permis de conscientiser les populations et de contribuer à des changements positifs d'attitude envers le droit des filles à l'éducation, à la protection et à la participation. Ce dialogue, qui a porté principalement sur les droits des enfants, sur des sujets qui les touchent directement et sur des mesures correspondantes à prendre, a réuni enfants, parents (hommes et femmes), anciens et fonctionnaires du gouvernement (chefs traditionnels et représentants de départements en charge d'enfants).

En développant les compétences de base par le biais de clubs dans les écoles, on a pu informer les filles et les garçons de leurs droits et leur donner la confiance en eux requise pour revendiquer ces droits. Cela a en outre permis de renforcer la solidarité entre eux, leur permettant ainsi de se soutenir et de se protéger les uns les autres.

« Le premier indice que les filles ont des relations sexuelles transactionnelles est qu'elles ont du mal à se concentrer en classe. Ensuite elles se font renvoyer. Une fois qu'une fille tombe enceinte, c'est la fin de son éducation. »

Un élève, Ouganda¹³⁹

Sécurité : pour que les filles se sentent en sécurité à l'école

Pour que les filles puissent continuer leur scolarité, il est essentiel que les écoles soient des endroits où elles se sentent en sécurité. Plan a montré comment la violence à l'école et autour des écoles – y compris la violence et les abus sexuels – font obstacle à l'éducation des filles dans de nombreux pays¹³⁴.

L'arrivée de la puberté rend les filles plus vulnérables aux violences sexuelles, au harcèlement, à la contrainte et aux abus de la part des enseignants, du personnel des écoles et des autres élèves. Dans certains contextes, les enseignants et les autres membres du personnel abusent de leur pouvoir et exigent des faveurs sexuelles de leurs élèves en échange de meilleures notes¹³⁵. Des recherches à base communautaire réalisées par Plan en Afrique montrent que cette pratique est courante et largement avérée¹³⁶.

En raison de leur pauvreté, des filles peuvent également se voir contraintes d'accepter des relations sexuelles « transactionnelles » avec des enseignants, des membres du personnel ou d'autres adultes pour subvenir à leurs besoins ou financer leurs études¹³⁷. Cela peut avoir un impact catastrophique sur l'éducation des filles, ainsi que sur leur santé et leur bien-être. Au Kenya et au Malawi, des enseignants et des fonctionnaires du secteur de l'éducation ont indiqué que la pratique des relations sexuelles transactionnelles avait des effets négatifs sur la participation des filles et sur leur réussite scolaire puisque qu'elles sont distraites et ont de la peine à se concentrer en classe. Au Libéria, 47 % des parents interrogés lors d'une enquête de Plan étaient d'avis que des relations sexuelles transactionnelles poussaient les filles à abandonner l'école¹³⁸.

Une étude réalisée à la campagne au Bangladesh a montré que 45 % des filles de 12 à 16 ans songeaient à interrompre leurs études et 73 % des parents songeaient à les leur faire interrompre à cause de harcèlement sexuel sur le chemin de l'école¹⁴⁰. Des recherches effectuées par Plan dans un district rural du Rajasthan, en Inde, indiquent que le manque de sécurité sur le trajet des écoles secondaires du premier et du deuxième cycle situées dans des villages voisins a un effet dissuasif pour les filles et leurs parents¹⁴¹.

À cause de la violence sexuelle, les filles risquent non seulement davantage d'abandonner leurs études, elles sont également vulnérables aux grossesses précoces et non désirées et aux infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH, ce qui réduit souvent d'une manière irrévocable leurs chances de terminer leurs études, puisqu'elles risquent alors soit de quitter l'école, soit d'en être renvoyées¹⁴². Les grossesses non désirées peuvent aussi forcer les filles à se marier.

Qualité : faire en sorte que les filles travaillent à l'école

Si l'on veut que les filles aspirent à un avenir de choix et d'opportunités, elles doivent pouvoir bénéficier d'une éducation de qualité et leur éducation doit être valorisée. Malgré des progrès notables dans le domaine de l'accès à l'éducation primaire, des millions de filles et de garçons n'apprennent rien lorsqu'ils sont à l'école. En raison d'un manque d'éducation de qualité, on assiste à une « crise de l'apprentissage » : au moins 250 millions d'enfants ne savent ni lire ni compter, même après quatre ans à l'école¹⁴⁴. Dans de nombreux pays, les filles ont en outre moins de chances d'effectuer la transition vers le secondaire¹⁴⁵, ont plus de risques d'abandonner l'école et moins de chances de réussir les examens nationaux¹⁴⁶.

Mais une éducation de qualité ne consiste pas uniquement à enseigner des connaissances de base aux enfants. Pour Plan, une éducation de qualité doit correspondre aux besoins et aux aspirations des filles et des garçons, soutenir et encourager l'apprentissage et développer la personnalité des enfants et leurs sens critique, et leur permettre de réaliser leur plein potentiel. Elle doit permettre aux filles et aux garçons de devenir des citoyens responsables et engagés, doit se fonder sur la non-discrimination, l'égalité de genre et le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et doit promouvoir ces valeurs. Pourtant les écoles savent trop souvent elles-mêmes ces objectifs lorsque les enseignants, les autres membres du personnel ou les élèves perpétuent et renforcent la discrimination et les stéréotypes de genre¹⁴⁷.

Les élèves et les enseignants partagent parfois l'idée répandue chez les parents et dans les communautés que les filles vont se marier et n'ont donc pas besoin des compétences requises pour un emploi futur. Cela a un effet négatif sur le niveau d'éducation qu'elles reçoivent. Les filles peuvent être traitées différemment des garçons et susciter des ambitions moindres ; à l'école, on risque de leur demander d'effectuer des tâches telles que de balayer ou d'aller chercher de l'eau¹⁴⁸. Ces tâches forcent les filles à quitter la classe pendant les heures de cours, ce qui a un effet négatif sur leur éducation et leur donne l'impression que leur place n'est pas à l'école mais dans un cadre plus domestique. Les enseignants peuvent aussi accorder aux filles moins d'attention qu'aux garçons et un accès moindre aux ressources pédagogiques parce qu'ils considèrent que les garçons sont plus naturellement intelligents et ont plus de chances de réussir¹⁴⁹. Les opportunités qu'ont les filles d'apprendre à l'école peuvent en outre se voir limitées par leur rôle à la maison, où on leur demande d'effectuer des tâches domestiques ou de s'occuper de personnes malades, ce qui leur laisse moins de temps pour le travail scolaire.

On a pu montrer que le matériel pédagogique et les programmes scolaires peuvent aussi renforcer les préjugés de genre en représentant les garçons et les filles dans des rôles et des occupations stéréotypés, confinant parfois les filles dans des rôles où elles s'occupent de leur famille et du ménage¹⁵⁰.

Les enseignantes, qui ont le potentiel de remettre en question ces stéréotypes et de servir elles-mêmes de modèles de succès, de professionnalisme et d'indépendance pour les adolescentes et les adolescents, sont souvent absentes des salles de classe au secondaire. On confine souvent les enseignantes dans les écoles primaires et maternelles, où leur statut est inférieur et vient renforcer leur rôle « nourricier »¹⁵¹. En Afrique subsaharienne, 76 % des professeurs du primaire sont des femmes, par rapport à tout juste 30 % au secondaire. En Asie du Sud, les proportions sont de 46 % au primaire et 39 % au secondaire¹⁵².

Pour que les enseignantes puissent devenir de véritables modèles, elles doivent recevoir une formation et un soutien adéquats, et doivent pouvoir occuper des postes à responsabilité dans les écoles. Les professeurs et le reste du personnel (masculin ou féminin) doivent recevoir une formation pour bien connaître le droit des enfants et les questions d'égalité des genres, ce qui les empêchera de perpétuer des relations de genre inégalitaires à l'école.

La poursuite des études dépend souvent de la réussite à des examens de passage à la fin du primaire et du secondaire, qui permet aux élèves de passer au niveau suivant. Mais l'éducation des filles peut être entravée par plusieurs facteurs scolaires, qui les empêchent de réussir ces examens nationaux. Parmi ces facteurs, citons l'attitude des enseignants et leur perception défavorable des aptitudes des filles, la formation insuffisante des professeurs, des infrastructures scolaires inadéquates et de mauvaises méthodes d'enseignement et d'évaluation¹⁵³.

Plan Royaume-Uni a effectué une étude de référence portant sur l'éducation des filles dans les régions où sont situés ses projets, des régions essentiellement rurales de neuf pays différents¹⁵⁴. Cette étude a montré que les garçons réussissaient mieux que les filles aux examens nationaux dans sept des huit pays pour lesquels on disposait de données fiables. Au Kenya, 29 % des filles ont obtenu une note suffisante aux examens de fin de scolarité primaire contre 50 % des garçons ; au Rwanda, les filles ne représentaient que 38 % des réussites à l'examen de fin de scolarité primaire et en Tanzanie, 43 % des filles ont réussi leur examen contre 56 % des garçons¹⁵⁵. L'échec à ces examens peut signifier pour les filles qu'elles abandonnent leurs études avant d'arriver au secondaire, ce qui les rend plus vulnérables aux mariages précoces.

« On a remarqué que si une fille ne s'applique pas et traîne sans rien faire à la maison, on la marie rapidement, alors que si elle travaille et réussit ses examens, on la marie plus tard. »

**Jeune femme non mariée,
Bangladesh¹⁴³**



L'initiative Asia Child Marriage Initiative (ACMI) de Plan

Dans le cadre de sa campagne *Parce que je suis une fille*, Plan Asie a mis en place une initiative contre le mariage des enfants, l'*Asia Child Marriage Initiative* (ACMI), qui a pour but d'empêcher le mariage des enfants et d'en atténuer les conséquences néfastes. Cette initiative comporte des programmes et des projets de recherche dans les pays suivants : Inde, Pakistan, Népal, Bangladesh, Thaïlande, Viet Nam, Philippines, Laos, Cambodge et Indonésie.

Pour l'ensemble de l'Asie, le pourcentage des femmes de 20 à 24 ans qui étaient mariées avant leurs 18 ans varie de 66 % au Bangladesh à 10 % au Viet Nam¹⁵⁶. L'Asie du Sud, où près d'une femme sur cinq est déjà mariée à 15 ans, est la région avec les taux de mariage des enfants les plus élevés du monde. Le mariage des enfants est aussi courant dans certains pays d'Asie du Sud-Est : au Cambodge, par exemple, 23 % des jeunes femmes étaient mariées avant leurs 18 ans.

Afin de mieux comprendre les questions complexes et le contexte général du mariage des enfants, l'ACMI a entrepris des recherches qualitatives sur la nature de cette pratique dans différents contextes. Cela a permis de mieux formuler les réponses au mariage des enfants au niveau de l'individu, de la famille, de la communauté et du pays. En appliquant l'approche du développement communautaire centré sur l'enfant de Plan et son approche basée sur les droits, l'ACMI allie programmes en place et nouvelles activités, notamment :

- coopération avec des mécanismes à base communautaire de protection des enfants pour intervenir lorsque les filles sont à risque d'un mariage et pour réagir aux abus de droits touchant les filles et jeunes femmes mariées ;
- soutien à l'autonomisation des filles et à leur éducation en compétences de vie, et formation d'éducateurs pour les pairs ;
- soutien aux communautés, mobilisation des jeunes et des familles et campagnes à leur intention, réseaux et coalitions de plaidoyer, y compris groupes d'hommes, afin de sensibiliser les populations aux droits des enfants et aux effets négatifs du mariage des enfants ;
- promotion de l'enregistrement systématique des naissances, formation des fonctionnaires à l'application des lois sur le mariage et plaidoyer politique pour supprimer les lacunes de la législation en matière d'enregistrement des mariages ;
- collaboration avec les écoles pour encourager l'accès des filles aux études secondaires, y compris soutien à la formation et aux programmes pour prévenir le mariage des enfants.

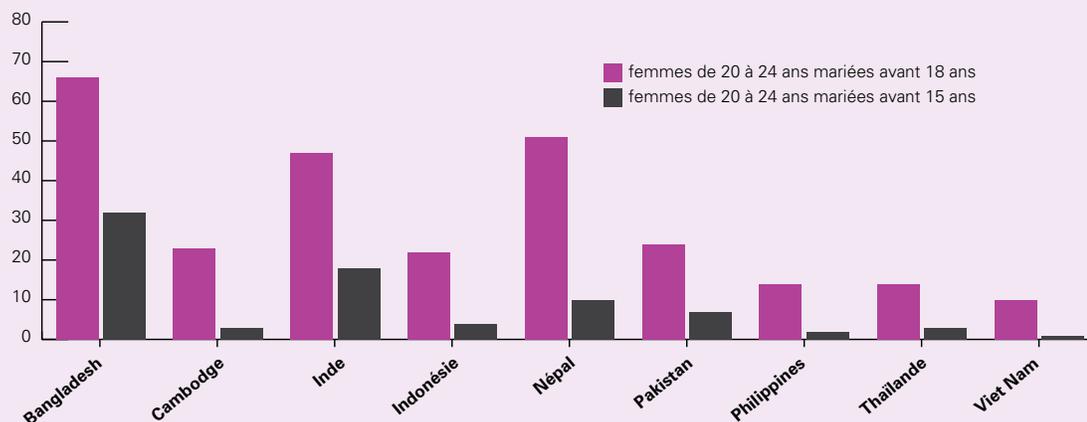


Figure 5. Taux de mariage des enfants dans les pays de l'ACMI¹⁵⁷

L'ACMI : succès en matière de prévention du mariage des enfants

Les recherches effectuées par l'ACMI ont permis de mieux comprendre comment on pouvait autonomiser les enfants pour faire face au problème du mariage des enfants, de mieux saisir l'impact puissant des conventions sociales sur la pérennité du mariage des enfants, de définir des approches programmatiques prometteuses et le rôle du plaidoyer pour changer les politiques et la pratique.

La solidarité résultant des groupes d'enfants et des organisations à base communautaire soutenus par Plan a donné à certaines filles l'autonomie requise pour s'opposer à des mariages prévus à leur intention. Avec un soutien suffisant, les filles sont capables d'agir et de se défendre, et de défendre des camarades. Elles sont mieux à même de négocier avec leurs parents ou avec les personnes qui s'occupent d'elles concernant des décisions fondamentales, comme qui épouser et quand.

Ces résultats ont montré que de rester à l'école jusqu'à au moins la dixième année de scolarité peut protéger les filles du mariage précoce. La motivation des parents à éduquer leurs filles joue un rôle déterminant pour la durée de leur scolarité. Au Bangladesh, des parents ont déclaré que les activités de conscientisation proposées par Plan et ses partenaires leur avaient donné plus de respect pour le droit de leurs enfants à l'éducation. En Inde, des camps avec hébergement ouverts aux filles mariées et non mariées les aident à poursuivre leur éducation. Des activités de dissémination dans les villages, proposées par des membres de l'équipe, contribuent à créer la confiance suscitée par ce programme et à convaincre les familles à envoyer leurs filles habiter dans ces camps. Dans le cadre d'un autre projet, le placement de filles en tant qu'enseignantes dans des écoles maternelles représente pour elles une expérience professionnelle, un revenu et l'occasion de remettre en question les stéréotypes traditionnels de la femme confinée aux travaux ménagers.

Un lourd impact sur la santé et le bien-être des filles

Le mariage des enfants est un problème de santé publique aussi bien qu'une violation des droits des enfants. Le mariage précoce, tout comme le mariage forcé, a un impact dévastateur sur la vie des filles, tout particulièrement leur santé et leur bien-être.

Les filles qui font des mariages précoces ont plus de risques de vivre les conséquences suivantes :

- subir des violences, des abus ou des relations sexuelles forcées ;
- être plus vulnérables aux IST (y compris le VIH) ;
- avoir des problèmes de santé sexuelle et reproductive¹⁵⁸ ;
- se retrouver enceintes jeunes, avec des risques nettement plus sérieux de mortalité et de morbidité maternelle et infantile.

Le mariage des enfants peut signifier pour elles qu'elles ont peu de contacts avec leurs parents et leur famille. Elles se retrouvent isolées et vulnérables, sans le soutien requis pour faire face au mariage, aux grossesses, aux tâches domestiques et au rôle de parent.

Santé sexuelle et reproductive et droits correspondants

Les filles qui sont mariées jeunes sont particulièrement vulnérables aux problèmes de santé sexuelle et reproductive, ce qui peut avoir des conséquences très graves.

Dans de nombreuses parties du monde, les garçons et les filles sont peu avertis ou informés en matière de planning familial, de contraception ou de prévention et de traitement du VIH. Les informations et les services de santé et de droits sexuels et reproductifs sont en effet souvent peu accessibles ou fragmentaires. Ainsi par exemple, seules 24 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans dans les pays en développement disposent de connaissances complètes et correctes concernant le VIH/sida et sa prévention¹⁵⁹.

Les jeunes, en particulier les filles, n'ont souvent pas les connaissances, l'assurance, la liberté et les moyens requis pour négocier les relations sexuelles, y compris les rapports sexuels sans risque et le recours aux préservatifs. Dans nombre de pays, les lois empêchent les enfants d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive avant l'âge de 18 ans sans le consentement de leurs parents ou conjoints, ce qui empêche les adolescents d'y recourir¹⁶⁰. Lorsque les filles ont entendu parler des services de santé sexuelle et reproductive, leur âge et leur genre représentent souvent des obstacles qui les empêchent d'y accéder à cause de la stigmatisation sociale et de dispositions restrictives concernant l'âge.

Le mariage des enfants place souvent des responsabilités domestiques accrues sur les épaules des filles, ce qui les marginalise encore plus, les éloigne de leurs systèmes de soutien et fait qu'elles ont moins de chances de pouvoir accéder à des services et à des informations de santé sexuelle et reproductive. La pression exercée sur les filles pour qu'elles aient des enfants très rapidement après leur mariage peut elle aussi contribuer à la décision de ne pas consulter de services de planning familial¹⁶¹. Même si elles y ont accès, les filles mariées manquent de la confiance en elles ou de la capacité de négociation requises pour y avoir recours¹⁶². Lorsque les filles mariées essaient d'avoir recours aux méthodes de planning familial, elles utilisent le plus souvent des méthodes de contraception traditionnelles plutôt que modernes¹⁶³.

À l'échelle de la planète, les jeunes femmes représentent 64 % de tous les jeunes (de 15 à 24 ans) qui vivent avec le VIH¹⁶⁴. Cela signifie que les filles ont plus de risques d'avoir des relations sexuelles sans protection, ont moins de chances d'accéder à des services et à des informations utiles ou n'ont pas la capacité de se protéger elles-mêmes¹⁶⁵. Pourtant on a pu montrer que les filles mariées courent un risque accru en raison de la fréquence de leur activité sexuelle au sein de leur couple. Elles peuvent ne pas être à même de négocier ce qui concerne l'activité sexuelle avec leur mari, y compris le recours aux préservatifs, particulièrement si elles sont mariées avec un homme plus âgé qui peut s'être infecté au contact de partenaires sexuels antérieurs. Des recherches menées par le Population Council dans la région rurale de Nyanza, au Kenya, ont montré que le taux d'infection par le VIH chez les adolescentes mariées représentait près du double de celui des filles de 15 à 19 ans dans l'ensemble du pays¹⁶⁶.

Le projet *Rights to Choose* au Sud Soudan

Plan gère depuis 2010 le projet *Rights to Choose* (Droits de choisir) au Sud Soudan. Ce projet vise à réduire le nombre des mariages d'enfants grâce à des programmes qui tentent d'améliorer l'accès des filles à l'éducation, et de soutenir les filles déjà mariées pour qu'elles puissent poursuivre leur scolarité. Ce projet vise en outre à informer et conscientiser les filles et les garçons sur les pratiques nuisibles comme le mariage des enfants, cela grâce à des clubs d'enfants dans les écoles.

Plan Sud Soudan a également organisé de vastes campagnes de sensibilisation générale qui visent à promouvoir des changements de comportement et d'attitude chez les parents et les membres de communautés. La campagne de sensibilisation porte avant tout sur les effets néfastes pour les filles du mariage des enfants, sur l'importance de l'éducation des filles et sur la nécessité de les faire participer à la réalisation de leurs droits, sur l'importance de l'accès à une éducation sans risques, particulièrement pour les filles, et sur le besoin de permettre aux mères adolescentes de poursuivre leur éducation.

Une participante a déclaré : « Cette formation m'a fourni beaucoup d'informations et je suis sûre qu'une formation semblable aidera beaucoup d'adolescentes à améliorer leur santé en abordant le sujet des IST, du VIH et du sida, ainsi que celui de l'éducation des filles. »



La mortalité et la morbidité maternelle et infantile

Les grossesses précoces sont liées au mariage des enfants puisqu'elles en sont l'une des causes et l'une des conséquences les plus dangereuses. Les normes et les attentes de la société signifient que les grossesses tendent à suivre de près le mariage. Les filles qui tombent enceintes jeunes courent un risque nettement accru de mortalité et de morbidité maternelle, comme l'indiquent les statistiques suivantes¹⁶⁷ :

- Chaque année, dans les pays en développement, près de 13,7 millions de filles mariées de 15 à 19 ans accouchent¹⁶⁸.
- Les filles de 10 à 14 ans ont cinq fois plus de risques de mourir pendant la grossesse et l'accouchement que les femmes de 20 à 24 ans¹⁶⁹.
- Les complications de la grossesse et de l'accouchement sont la principale cause de mortalité pour les filles de 15 à 19 ans dans les pays en développement¹⁷⁰. Les filles de 15 à 19 ans ont deux fois plus de risques de mourir pendant la grossesse et l'accouchement que celles de plus de 20 ans¹⁷¹.

On a pu montrer que les femmes qui sont enceintes pendant les premières années de la puberté sont plus à risque de fausses couches, de dystocies d'obstacle (accouchements difficiles), d'hémorragies de la délivrance (post-partum), d'hypertension artérielle gravidique et de problèmes comme la fistule obstétricale, un état débilitant durable qui touche plus de deux millions de femmes dans les pays en développement¹⁷². Les grossesses précoces signifient en outre que les femmes et les filles sont plus vulnérables à d'autres problèmes de santé maternelle dus aux accouchements répétés, aux grossesses non planifiées et aux avortements dangereux¹⁷³.

Les grossesses et les maternités précoces contribuent également à l'augmentation des taux de mortalité infantile. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les morts périnatales sont de 50 % plus fréquentes chez les bébés nés de mères de moins de 20 ans que chez ceux de mères qui ont entre 20 et 29 ans¹⁷⁴.

Les bébés de mères adolescentes ont plus de risques d'être mort-nés, prématurés ou en insuffisance pondérale et risquent plus d'être victimes de mortalité infantile en raison du jeune âge de leur mère ou de l'insuffisance des systèmes de soins médicaux ou de leur accès difficile. Dans les pays en développement, beaucoup d'accouchements ont lieu en l'absence de personnel de santé qualifié et l'accès à des soins obstétricaux d'urgence est rare, particulièrement dans les régions rurales et isolées.

En raison de leur âge et de leur manque d'expérience, les mères adolescentes risquent en outre de moins bien nourrir leur enfant, de s'en occuper moins bien, négligeant par exemple les vaccinations, et leurs enfants risquent plus de souffrir de retards de croissance ou d'être émaciés que ceux des mères moins jeunes¹⁷⁵.



La violence, les abus et les rapports sexuels forcés

Les filles mariées jeunes sont souvent plus à risque de violence domestique, d'abus et de rapports sexuels forcés. Leur âge et leur manque d'éducation, combinés avec leur statut et leur absence d'autonomie et de pouvoir décisionnaire à la maison, peuvent les rendre plus vulnérables à la violence et aux abus¹⁷⁷. Ce genre de violence risque fort de se poursuivre une fois la fille devenue adulte.

Selon une étude de l'OMS, les filles mariées de 15 à 19 ans ont un risque accru d'être victimes de violence domestique que les femmes mariées moins jeunes¹⁷⁸. Le mariage des enfants se caractérise souvent par une forte différence d'âge entre les époux, et les filles qui se marient avant l'âge de 18 ans ont plus de risques d'avoir un mari nettement plus âgé. Cela entraîne pour les filles des risques supplémentaires puisqu'elles sont moins à même de négocier avec leur mari, de prendre des décisions au sein du ménage et de protéger leur propre santé et leur bien-être¹⁷⁹. Des études montrent que plus la fille est jeune au moment de ses premières relations sexuelles, plus elle a de risques d'être victime de violence¹⁸⁰.

Dans certains cas, les filles mariées peuvent être abandonnées pour une deuxième épouse si elles ne tombent pas enceintes. Si leur mari en divorce, ou décède, elles peuvent être rejetées par leur famille et leur belle-famille, évitées par la société, privées de leur droit de propriété et abandonnées à leur sort¹⁸¹.

Impact psychologique et affectif

On ne dispose que de peu de recherches sur l'impact psychologique du mariage des enfants sur les filles, et encore moins sur les garçons. Il est cependant évident que cette pratique entraîne des risques graves pour la santé et le bien-être psychologique autant que physique des filles et des femmes. Elles sont privées de leur enfance et de leur adolescence, elles doivent assumer des rôles et des responsabilités pour lesquels elles sont mal préparées physiquement et psychologiquement, leur liberté personnelle est réduite, elles sont séparées de leur famille et de leurs amis : tout cela peut rendre les enfants victimes de mariages précoces isolées et vulnérables et provoquer des stress post-traumatiques et des dépressions¹⁸².

Des recherches menées par Plan au Pakistan¹⁸³ ont montré que la rupture souvent totale des liens avec les parents et la famille proche peuvent avoir des effets psychologiques dramatiques. Une jeune fille interrogée, à qui on avait demandé combien de contacts elle avait avec les membres de sa famille, a répondu :

« Je ne les vois jamais. Ma belle-famille ne me permet pas de leur rendre visite. Même quand mon frère était malade, ils ne m'ont pas permis de le voir. Quand il est mort, je suis rentrée et je me suis évanouie en voyant son visage. Les voisins m'ont aidée et m'ont emmenée voir un médecin. Après j'ai passé quatre jours à l'hôpital. »

Une étude sur le mariage des enfants aux États-Unis a en outre montré que les mariées adolescentes avaient un risque accru de 41 % de souffrir de troubles psychiques, y compris dépressions, anxiété et troubles bipolaires¹⁸⁴. Les recherches sur l'impact du mariage des enfants sur le bien-être des filles et des garçons restent cependant extrêmement lacunaires.

« Je crois que la raison pour laquelle les hommes sont cruels avec leur femme est que certains paient tellement de vaches en dot... Quand une fille se marie, ses parents lui disent de ne pas revenir... Alors le mari la bat parce qu'il sait qu'elle n'a nulle part où aller. »

Fille mariée, Tanzanie¹⁷⁶



Mesures actives requises pour mettre fin au mariage des enfants

Si des mesures actives ne sont pas prises de toute urgence pour lutter contre le mariage des enfants et que la tendance actuelle se poursuit, 100 millions de filles de plus seront mariées d'ici 2020¹⁸⁵. Cela signifie que 100 millions de filles de plus seront encore plus vulnérables à la pauvreté, à l'analphabétisme, à la violence et aux abus, aux problèmes de santé, à la mortalité maternelle et aux handicaps. Comme ce rapport l'a montré, les causes du mariage des enfants sont complexes et imbriquées, et ses effets sur les enfants, particulièrement les filles, sont graves.

Une cartographie des taux, des causes et des conséquences du mariage des enfants à l'intérieur des pays et des régions est d'une importance vitale pour la conception et la mise en œuvre des cadres et des programmes au niveau national, tout comme le suivi des progrès en matière de réduction du nombre des mariages d'enfants. Cette entreprise devra tenir compte du fait que les paramètres et la fréquence du mariage des enfants varient d'un pays à l'autre, d'une communauté à l'autre et même à l'intérieur des pays et des communautés.

En raison des causes et des conséquences complexes et imbriquées du mariage des enfants, les interventions les plus efficaces au niveau des politiques et des programmes sont celles qui adoptent une approche globale : soutien et promotion des droits des enfants, mesures pour permettre aux filles de rester à école et d'y recevoir une éducation de qualité, mesures contre l'insécurité économique, renforcement des capacités, et autonomisation des individus et des communautés pour leur permettre de réagir aux normes et aux attitudes sociales et culturelles qui favorisent le mariage des enfants¹⁸⁶. L'expérience de Plan, renforcée par des recherches réalisées par l'ICRW, montre que les interventions programmatiques les plus efficaces sont celles qui encouragent l'information, les compétences et les réseaux destinés aux filles, en combinaison avec la mobilisation des communautés¹⁸⁷.

Empêcher qu'une autre génération de filles soient mariées constitue une partie de la réponse requise. Mais des mesures supplémentaires sont également nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des filles et des garçons déjà mariés, et pour leur apporter le soutien requis.

Mesures au niveau national pour mettre fin au mariage des enfants

Améliorer l'accès à une éducation primaire et secondaire de qualité et le nombre des enfants qui terminent leur scolarité

Faire en sorte que les filles fréquentent l'école et y restent, et qu'elles y reçoivent un enseignement primaire et secondaire de qualité, peut constituer un des meilleurs moyens de les encourager plus tard à faire des mariages consentis. Cela contribuera en outre à une initiation sexuelle moins précoce, à une baisse des taux d'infection par le VIH, de la morbidité et de la mortalité maternelle, et à une amélioration de l'égalité de genre¹⁸⁸. L'accent doit être mis, en matière d'éducation, sur un meilleur accès, une meilleure qualité et une meilleure gouvernance, assortis d'un engagement clair en faveur de l'égalité de genre. Les écoles doivent être des lieux sûrs et accessibles, et des sources d'inspiration pour les filles, et l'éducation doit correspondre à leurs besoins et à leurs aspirations.

Il faut aussi mettre en place le soutien nécessaire pour que les styles d'enseignement et les programmes scolaires correspondent aux besoins des filles, mettent en valeur leurs aptitudes, leurs fournissent les compétences requises pour trouver un travail décent et pour gérer leur argent, et comprennent un enseignement de qualité, complet et adapté à l'âge en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits des filles¹⁸⁹.

Les ressources, les programmes et les méthodes pédagogiques doivent également promouvoir l'égalité de genre et remettre en question les stéréotypes de genre négatifs. Les enseignants et les autres membres du personnel scolaire doivent bénéficier des compétences et de la formation requises en droit des enfants et en égalité de genre, et doivent être à même d'identifier les cas de mariage d'enfants et d'y réagir.

Soutien aux opportunités économiques et à la subsistance

L'amélioration du statut économique des filles et de leurs familles peut être déterminante pour réduire le taux des mariages d'enfants puisqu'elle en limite les motivations financières. Parmi des interventions potentiellement utiles, on citera les opportunités pour les adolescentes non mariées de gagner leur vie, notamment après la fin de leur scolarité, et les incitations pour encourager les filles, ainsi que leurs familles, à retarder les mariages et pour leur permettre de rester à l'école.

Les opportunités pour les filles de gagner leur vie, adaptées à leur âge, pourraient s'accompagner d'une formation professionnelle spécialisée, portant tout particulièrement sur les secteurs non traditionnels, avec pour but d'améliorer les chances des filles de mieux gagner leur vie.

Les politiques de protection sociale, qui pourraient être dépendantes de l'inscription et de la présence à l'école ou d'un engagement à ne pas se marier avant l'âge de 18 ans, peuvent également contribuer à limiter l'attrait des incitations financières du mariage.

Création d'un environnement favorable au changement

Pour les filles, la décision de se marier, le choix d'un conjoint et du moment du mariage sont souvent laissés aux parents ou aux autres personnes en charge. Ces décisions peuvent être soumises aux attentes, aux normes et aux croyances dominantes de la famille et de la communauté. La participation, l'éducation et la mobilisation des parents et des communautés représentent donc des démarches cruciales pour modifier les pratiques et les normes sociales négatives. Elles peuvent contribuer à créer des environnements qui soutiennent mieux les parents lorsqu'ils décident de ne pas marier leurs filles trop jeunes et qui encouragent les filles à prendre leurs propres décisions.

Des approches utiles peuvent consister par exemple en un dialogue avec les parents et les responsables traditionnels et religieux pour identifier des mesures destinées à réduire le nombre des mariages d'enfants ; une autre approche consiste à soutenir les programmes de conscientisation et d'éducation du public au niveau national et communautaire. Les programmes d'éducation collective ou communautaire peuvent, par exemple, cibler les normes de genre négatives qui encouragent le mariage des enfants. Ces programmes peuvent également servir à la conscientisation du public aux lois nationales et internationales en place qui interdisent le mariage des enfants, aux dangers et aux impacts négatifs du mariage des enfants, aux alternatives économiques au mariage, aux moyens de gagner sa vie en dehors du mariage et aux avantages pour les filles de poursuivre leur scolarité.

On peut créer des espaces, des forums et des réseaux de soutien sûrs pour fournir aux garçons et aux filles des informations, des formations en préparation à la vie active et des occasions de tisser de nouveaux liens et de nouvelles amitiés au sein de leur communauté. Le renforcement des compétences et des connaissances peut non seulement réduire l'isolement social et économique, il peut aussi autonomiser les filles et les garçons pour leur permettre de devenir des agents du changement au sein de leur communauté. Cela leur permet alors d'agir et de se défendre eux-mêmes et de défendre les autres, ce qui leur donnera l'assurance requise et l'aptitude de négocier des décisions cruciales avec leurs parents et les autres personnes qui s'occupent d'eux.



Encourager la participation des communautés grâce au dialogue

Dans le cadre du programme plurinational actuel *Building Skills for Life* (Des compétences pour la vie) de Plan Royaume-Uni, qui est financé par le Département pour le développement international du gouvernement du Royaume-Uni, le mariage des enfants figure parmi les problèmes fondamentaux qui empêchent les filles de terminer leur scolarité de base dans sept pays ciblés (Mali, Pakistan, Sierra Leone, Rwanda, Kenya, Malawi et Zimbabwe). Plan et ses partenaires facilitent le dialogue au niveau communautaire dans le contexte du droit des filles à l'éducation, pour lutter contre le mariage des enfants et contre d'autres pratiques nuisibles.

Les employés de ce programme collaborent avec les responsables communautaires pour soutenir les changements d'attitude et de comportement, en recourant aux pairs éducateurs, aux travailleurs de santé communautaires, aux enseignants, aux porte-parole des communautés, ainsi qu'au théâtre, aux histoires et à l'art. Au Pakistan, Plan travaille avec des responsables religieux pour changer les attitudes et fournir un enseignement parallèle au sein des communautés pour tenter de retarder les mariages et d'aider les filles à terminer leur éducation de base.

Lorsque l'on fait appel à la participation des communautés, ce doit être d'une manière qui tienne compte des spécificités culturelles. En Sierra Leone, par exemple, le débat sur le mariage des enfants était centré sur les droits des enfants, plutôt que sur la santé et le bien-être de l'enfant, et cela a rendu certaines communautés rurales plus réfractaires au message sur le mariage des enfants¹⁹⁰. De même si l'on utilise la terminologie des droits sans parler des devoirs des parents envers leurs enfants et vice-versa, les habitants des communautés rurales risquent de moins bien réagir aux messages de plaidoyer qui visent à empêcher le mariage des enfants. Si l'on ne parle pas de ces devoirs, les parents pensent que l'on veut les empêcher de faire ce qu'ils considèrent être le mieux pour leurs enfants.

La prévention grâce à la participation

Au cours de ses 75 ans de travail avec les enfants, Plan a appris que l'une des meilleures manières d'aborder la question du mariage des enfants est d'aider les filles et les garçons à défendre leurs droits. Cela signifie leur fournir les informations, les compétences et les réseaux qui leur permettront de plaider pour les droits des filles, grâce à des actions individuelles et collectives, avec le soutien d'une mobilisation communautaire plus générale.

En 2012, Plan a formé 149 686 membres de communautés à la protection et aux droits des enfants, ainsi que 35 625 employés d'organisations partenaires¹⁹¹. Nous encourageons les filles et les garçons à gagner en assurance et en compétences de vie dans le cadre de clubs pour enfants bénéficiant de notre soutien. Au Bangladesh, au Népal et en Inde, Plan et ses partenaires encouragent les organisations et les groupes d'enfants à base communautaire afin d'y promouvoir la sensibilisation aux droits des enfants et au mariage des enfants. Dans ces clubs, on encourage les enfants à discuter de leurs droits et à participer activement aux décisions avec leurs parents et d'autres personnes lorsqu'il s'agit de questions qui les touchent directement, y compris le mariage des enfants.

Au Népal, Plan a créé environ 1 500 clubs qui proposent des cours de compétences de vie, y compris des leçons sur les dangers du mariage des enfants. Au Bangladesh, Plan encourage les filles et les garçons à assumer le rôle de groupes de surveillance pour aider leurs pairs dont les parents risquent de vouloir les marier. Les filles discutent de sujets qui les touchent avec leurs amis et leurs pairs. Dans certains cas, elles jouent le rôle d'un groupe de pression en négociant avec les anciens pour retarder l'âge du mariage.

La solidarité qui se dégage de ces groupes a donné à des filles l'autonomie requise pour s'opposer à des mariages qu'on avait prévus à leur intention et pour affirmer leur droit de choisir leur conjoint, de continuer leur éducation ou de faire carrière.

« Mes parents ont tenté plusieurs fois de me marier avant mes 18 ans. Mais j'étais bien décidée. Lorsque la famille du fiancé venait chez moi, je n'y étais jamais... Quand cela s'est produit plusieurs fois, mon père m'a demandé pourquoi j'agissais ainsi. Alors j'ai fait comprendre à mon père ce qui peut se produire si une fille est mariée jeune. Je lui ai aussi dit que je voulais faire des études... Après cela, mon père a compris... Il dit à tous qu'il mariera sa fille quand elle aura sa licence. »

Fille non mariée, Bangladesh¹⁹²

Renforcement des cadres législatifs nationaux et des mécanismes de protection

La protection juridique ne suffira certes pas à éliminer la pratique du mariage des enfants, mais l'adoption et l'application de lois nationales qui interdisent le mariage des enfants représentent un point de départ incontournable pour la réussite des interventions. Les gouvernements nationaux doivent élaborer, renforcer et mettre en œuvre des lois sur l'âge minimum du mariage correspondant aux normes internationales des droits humains. Ces lois constitueront un cadre de protection, mais serviront aussi à guider les décideurs et les activistes communautaires et leur fourniront la légitimité requise pour s'attaquer à certains des facteurs financiers, sociaux et culturels sous-jacents à la pratique du mariage des enfants. Il faut par ailleurs accorder la priorité à la mise en œuvre de l'enregistrement des naissances et des mariages, ce qui permettra de renforcer l'application efficace des lois nationales interdisant le mariage des enfants.

Pour soutenir la mise en œuvre et l'application efficaces des lois et politiques nationales correspondantes, les gouvernements doivent renforcer la capacité et la formation des institutions et des fonctionnaires clés, y compris le système judiciaire, les services de protection des enfants, la police et les autres décideurs et fournisseurs de services. Des mécanismes de protection à base communautaire et scolaire doivent être mis en place et renforcés pour soutenir la mise en œuvre de la loi au niveau communautaire et scolaire.

Amélioration de l'accès à des services juridiques et de santé sexuelle et reproductive complets

Les gouvernements et les donateurs doivent faire leur possible pour obtenir un accès universel à des informations et à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, complets et adaptés à l'âge pour tous les jeunes, y compris les adolescents mariés ou non et les enfants qui risquent un mariage forcé. Il faut notamment proposer un accès à des services de planning familial et de contraception, des informations et une sensibilisation aux droits, ainsi que des services et des soins spécialisés, y compris des services de suivi psychosocial. L'inclusion dans les programmes d'un enseignement parascolaire dans des domaines comme les droits et la santé sexuelle et reproductive peut également contribuer à modifier les normes et les attitudes concernant le mariage des filles et contribuer à retarder l'âge des premières grossesses.

Renforcement des lois sur l'âge du mariage grâce à l'enregistrement des naissances

Bien que la législation du Bangladesh fixe à 18 ans l'âge minimum du mariage pour les filles, ce pays enregistre le taux le plus élevé de mariages d'enfants en Asie du Sud et arrive en troisième place parmi les pays où le taux est le plus élevé du monde. Un facteur qui contribue d'une manière significative à ce taux si élevé du Bangladesh est que, comme dans beaucoup d'autres pays, la naissance des enfants n'y est pas enregistrée. Cela rend difficile l'application de l'âge légal du mariage.

Plan collabore avec le gouvernement du Bangladesh et avec l'UNICEF pour enregistrer les naissances en ligne, particulièrement dans les zones rurales, afin de faire baisser le nombre des mariages d'enfants. Un processus d'enregistrement en ligne sécurisé empêche les faux et

l'usurpation d'identité. Il permet aux fonctionnaires de l'état civil de confirmer l'âge des garçons et des filles avant le mariage.

Plan collabore en outre avec les autorités locales et les communautés, avec la participation active des enfants, pour conscientiser la population à l'importance de l'enregistrement systématique des naissances et aux effets néfastes du mariage des enfants. Depuis 2005, plus de huit millions de certificats de naissance ont ainsi été délivrés dans cinq districts différents. Dans le cadre de son programme pour mettre fin au mariage des enfants, Plan n'est pas loin d'avoir atteint un taux de 100 % d'enregistrement des naissances en ligne dans toutes ses zones d'activité.



18+ : la lutte contre le mariage des enfants au Malawi, au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe

Plus de la moitié des filles au Mozambique et près de la moitié d'entre elles au Malawi et en Zambie risquent d'être mariées alors qu'elles sont encore des enfants, avant l'âge de 18 ans. Au Zimbabwe, près du tiers des filles courent le même risque.

Travaillant à tous les niveaux, y compris grâce à des messages de communication stratégique, avec les structures juridiques et celles de la gouvernance locale et avec les filles elles-mêmes, le programme 18+ de Plan a pour objet de faire baisser d'une manière marquée le taux des mariages d'enfants, puis d'y mettre fin. Un travail holistique, qui identifie et cible les sphères d'influence des filles et les circonstances complexes qui mènent au mariage des enfants, est la meilleure façon d'obtenir des résultats tangibles et durables.

Plan a pour objectif de changer les attitudes des populations envers le mariage des enfants, de créer un environnement positif qui reconnaisse et protège les droits des filles, les rende plus sûres d'elles et plus déterminées afin de leur permettre de remettre en question et de résister à cette pratique nuisible.

18+ a les objectifs suivants :

- Protéger les filles du mariage précoce.
- Élaborer et renforcer les mécanismes requis pour que les enfants, particulièrement les filles, restent à l'école et terminent leur éducation.

- Créer un mouvement mené par les filles contre le mariage des enfants.
- Établir des partenariats avec les ONG locales et internationales et les organisations régionales afin de coopérer en matière de recherche et de planification, d'engagement politique, de communication, d'éducation et de mobilisation des ressources.

18+ aura les cibles suivantes :

- Conscientiser toutes les parties prenantes aux effets du mariage des enfants et à l'ampleur du phénomène.
- Encourager la participation directe des filles au plaidoyer en faveur de l'abolition du mariage des enfants.
- Réformer les politiques juridiques et publiques visant à éliminer le mariage des enfants, notamment en faisant passer à 18 ans l'âge minimum du mariage, pour les filles comme pour les garçons.
- Améliorer les mécanismes nationaux de protection des enfants qui permettent de réagir au mariage des enfants.
- Modifier les attitudes afin de remettre en question les normes sociales qui perpétuent le mariage des enfants.
- Réaliser des réformes du système éducatif qui encouragent les filles à s'inscrire à l'école, à y rester, à progresser et à terminer une scolarité de base de bonne qualité, y compris en travaillant avec les communautés et les familles.

Mesures internationales pour mettre fin au mariage des enfants

Plan travaille depuis longtemps avec les titulaires de droits, les responsables et les détenteurs traditionnels du pouvoir pour changer les attitudes et les comportements qui sont à la base du mariage des enfants. Nous travaillons au niveau régional, national et communautaire, avec des partenaires qui sont opposés au mariage des enfants et qui sont prêts à le combattre, notamment les organisations régionales, les ministères et les fournisseurs de services, les organisations de la société civile, les responsables traditionnels et religieux, et les filles et garçons eux-mêmes. Nous sommes conscients du fait que les interventions à tous ces niveaux représentent des composantes indispensables d'une approche intégrée.

Malgré cela, nous reconnaissons que pour que notre campagne internationale *Parce que je suis une fille* soit un succès, nous devons également travailler au niveau international pour créer la volonté politique et des actions concrètes, et soulever la question du mariage des enfants en tant que problème de droits humains au sein du système onusien ; nous devons en outre travailler en partenariat pour encourager l'élaboration de cadres et de plans d'action visant à mettre fin au mariage des enfants. C'est pour cela que nous en appelons aux États membres de l'ONU à travailler ensemble pour adopter une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le mariage des enfants d'ici 2015. Nous tenons également à ce que l'élimination du mariage des enfants figure parmi les cibles ou indicateurs du cadre de développement international de l'après-2015.

Participation des responsables religieux et traditionnels à la lutte contre le mariage des enfants

Dans bien des endroits où le mariage des enfants est le plus répandu, la religion et la tradition exercent une influence considérable sur les communautés. Elles sont souvent utilisées pour protéger et renforcer les pratiques du mariage des enfants. Les responsables religieux, spirituels et traditionnels représentent des voix respectées et influentes dans nombre des communautés où Plan travaille.

La participation de ces responsables et leur encouragement à devenir des porte-parole influents peuvent jouer un rôle crucial lorsqu'il s'agit d'éliminer des pratiques nuisibles comme le mariage des enfants. En s'élevant contre le mariage des enfants, en définissant et en défendant des stratégies à base communautaire pour mettre fin à cette pratique, ils peuvent contribuer à créer un environnement où les parents qui décident de ne pas marier trop tôt leurs filles se trouvent soutenus¹⁹³.

Plan travaille avec les responsables communautaires tels que le sultan de Dosso, un des quatre sultans du Niger (l'échelon le plus élevé parmi les responsables traditionnels). Il explique ici pourquoi il soutient Plan dans ses efforts pour mettre fin au mariage des enfants :

« Notre rôle, en tant que responsables traditionnels [coutumiers], est de gérer les coutumes au sein des communautés. Dans ce cas, gestion signifie en fait développement, et développement veut dire formation, éducation, santé. Pour moi, le sujet de l'éducation des filles est crucial. »

« J'ai 88 ans et depuis ma formation médicale, j'ai compris que de marier une fille toute jeune, à l'âge de 11 ou 12 ans – ce que notre tradition autorise –, qu'une fille de cet âge n'est pas mûre physiquement. Malheureusement elle risque de tomber enceinte, ce qui résulte souvent en des interventions chirurgicales, ou en des fistules. C'est fréquent. Il est donc normal que je tente d'expliquer à ma population ce phénomène très grave, qui handicape des fillettes à vie. Cela ne représente pas seulement une perte pour nous en termes de développement, c'est également une perte énorme pour la fille. Ces filles sont physiquement et psychologiquement marquées à vie. »

« Dès que, dans les villages et les écoles, l'on entend parler d'un cas de mariage d'enfant, nous sommes avertis. J'ai mes chefs de village, mes chefs coutumiers qui essaient d'empêcher cela. S'ils n'arrivent pas à résoudre le problème, ils s'adressent à moi. C'est alors que je fais venir les parents et tous ceux qui sont concernés pour les dissuader. Notre travail consiste essentiellement à dissuader, à conscientiser et à expliquer. »

« J'ai toujours dit que Plan Niger accomplissait un travail remarquable dans la région de Dosso. Comme vous, nous travaillons à former (éduquer) les villages. Vous aussi vous essayez d'éduquer les gens, comme nous : nous sommes donc complémentaires. Vous me donnez un soutien que je saisis à pleines mains. »¹⁹⁴



Recommandations concrètes

Les mesures pour mettre fin au mariage des enfants exigent de la part des parties prenantes un engagement ferme et des actions concertées, et cela à de multiples niveaux : régional, national, communautaire, familial et individuel. Puisque le mariage des enfants a une multiplicité de causes et de conséquences, son élimination exige une approche coordonnée transsectorielle, tant pour prévenir le mariage des enfants que pour y réagir. Il faut pour cela la collaboration et le partenariat entre les ministères concernés (notamment ceux de l'éducation et de la santé), la police, le système judiciaire, les services de protection de l'enfance, les organismes de défense des droits humains, les groupes de femmes, les organisations à base communautaire, les responsables religieux et traditionnels, les organisations de la société civile et les communautés.

Les interventions programmatiques et de politique publique doivent adopter une approche globale de soutien et de promotion des droits des enfants, qui autonomise les individus et les communautés pour leur permettre de faire face aux normes et aux attitudes sociales, économiques, culturelles et religieuses qui perpétuent le mariage des enfants. Les gouvernements doivent adopter et mettre en œuvre de cadres nationaux pour mettre fin au mariage des enfants et faire en sorte que toutes les filles puissent réaliser leur droit à l'éducation.

Mesures nationales requises

Avec le soutien des donateurs et de la société civile, les gouvernements doivent :

1. Élaborer et appliquer une législation efficace.

- **Réviser entièrement la législation** pour faire en sorte que les lois nationales interdisant le mariage des enfants, y compris le droit coutumier et religieux, soient pleinement conformes aux normes internationales des droits humains.
- **Faire en sorte que la législation nationale garantisse un âge légal minimum de 18 ans pour le mariage, pour les filles comme pour les garçons, avec ou sans le consentement de leurs parents.** La législation doit être conforme à la CRC, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les autres normes régionales et internationales de droits humains.
- **Renforcer les mécanismes locaux et internationaux de suivi et d'application.** Cela signifie également d'établir un environnement général protecteur pour les enfants en combinant d'une manière efficace un système national de protection de l'enfant et des mécanismes de protection de l'enfant à base communautaire. Tous les enfants doivent y avoir accès, y compris ceux des milieux les plus défavorisés.
- **Sensibiliser les populations à l'existence de la législation et des protections légales afin d'en assurer l'application efficace.** Une application efficace de la loi doit comporter des interventions systématiques de sensibilisation à la législation sur les droits des femmes et des enfants, aux causes et aux conséquences du mariage des enfants, interventions entreprises auprès de la police, des législateurs, y compris en droit coutumier, des fonctionnaires, des enseignants et du personnel scolaire, des membres de communautés, des responsables de la protection des enfants, des fournisseurs de services, des parents et autres personnes responsables, et enfin des enfants et des adolescents.
- **Allouer les ressources techniques, financières et humaines requises aux acteurs principaux de l'abolition du mariage des enfants, et renforcer leurs capacités.** Parmi ces acteurs, citons les administrations scolaires, les fournisseurs de services de santé, le système juridique, les services de protection des enfants, la police, la société civile, les familles, les personnes en charge d'enfants et les communautés.

- Assurer un **enregistrement civil efficace des naissances et des mariages** afin de permettre aux autorités concernées de détecter, de prévenir et de réagir aux cas de mariages d'enfants.
- **Supprimer les exceptions** concernant le mariage des enfants accordées dans les instruments internationaux de droits humains.
- **Ratifier les trois Protocoles facultatif à la CRC** et faire en sorte qu'ils soient pleinement appliqués.

2. Améliorer l'accès des filles à un enseignement primaire et secondaire de qualité, et leur expérience de cet enseignement.

- Prendre les mesures nécessaires pour que **toutes les filles, sans discrimination, aient accès à une éducation de qualité** qui corresponde à leurs besoins, à leurs droits et à leurs aspirations et qui leur permette de développer leurs connaissances, leurs compétences de vie et leurs aptitudes, et de réaliser leur plein potentiel.
- Faire en sorte que **l'éducation encourage la non-discrimination, l'égalité des genres et les droits humains**, qu'il n'y ait dans les programmes et les méthodes pédagogiques pas de préjugés, de discrimination et de stéréotypes de genre. Cela signifie aussi de fournir aux enseignants et au personnel scolaire la formation, les ressources et le soutien nécessaires – y compris en droits de l'enfant et en égalité des genres – et de faire en sorte qu'ils encouragent l'égalité des chances pour les filles, sans promouvoir ni admettre de stéréotypes de genre à l'école.
- **Réagir à toutes les formes de violence contre les enfants, y compris la violence à base de genre, à l'école et autour des écoles**, notamment en renforçant la sécurité dans l'enceinte des établissements scolaires, et en mettant en place pour réagir à ce genre de violence des codes de conduite efficaces et des mécanismes de plainte et de soutien adaptés aux enfants.
- Faire figurer **au programme national d'enseignement des cours de santé sexuelle et reproductive complets et adaptés à l'âge**.
- Donner aux filles et aux femmes l'occasion **d'accéder aux formations professionnelles et de développer leurs compétences** afin qu'elles soient à même de gagner leur propre vie.

3. S'assurer de la participation et de la mobilisation des parents, des enseignants, des responsables religieux et des membres de communautés.

- **Organiser des activités de sensibilisation et promouvoir l'éducation et le dialogue** en tant qu'outils efficaces pour faire évoluer les normes sociales, les attitudes et la pratique, afin de créer des environnements où les garçons et les filles peuvent terminer leur scolarité, et faire des choix et prendre des décisions en connaissance de cause avant de se marier et d'avoir des enfants.
- **Créer des programmes qui comportent une collaboration avec des hommes et des garçons**, y compris des responsables traditionnels, religieux et communautaires et des enseignants afin de renforcer le rôle positif que les hommes et les garçons peuvent jouer, lorsqu'il s'agit de réagir au mariage des enfants et à d'autres pratiques nuisibles, en renforçant la conscientisation de leurs familles, de leurs pairs et de l'ensemble de leurs communautés.
- **Promouvoir un engagement avec les familles, les responsables d'enfants et les membres de communautés qui soit adapté à la culture locale**, et qui mette en lumière les conséquences négatives du mariage des enfants sur l'éducation, la santé et le bien-être des filles. Cet engagement doit éviter de stigmatiser les parents pour une pratique dont ils croient qu'elle est dans l'intérêt de leur enfant.
- **Travailler avec les organisations de la société civile pour créer des espaces, des forums et des réseaux de soutien sûrs** pour les filles et les garçons, où ils trouveront des informations, une formation en compétences de vie et des opportunités d'approfondir les relations et les amitiés existantes et d'en établir de nouvelles au sein de leur communauté. Grâce à des réseaux,

s'assurer de la participation et de l'appropriation par les enfants des plateformes de conscientisation où ils pourront jouer le rôle d'éducateurs auprès de leurs pairs en leur expliquant les conséquences négatives du mariage des enfants.

4. Fournir des informations et des services complets de santé sexuelle et reproductive.

- Faire en sorte que les adolescents, mariés ou non, aient accès à **des informations et des services complets et adaptés à leur âge en santé sexuelle et reproductive**, y compris contraception, planning familial et soutien psychosocial.
- Proposer **des services de santé maternelle et reproductive de qualité** pour toutes les adolescentes, y compris des soins obstétricaux d'urgence, des soins prénatals et postnatals, des soins aux nourrissons et le soutien correspondant.

5. Participer à la création d'opportunités économiques et d'emploi.

- **Proposer des incitations financières appropriées**, telles que des bourses, des transferts d'argent, des protections sociales et des subsides pour améliorer la sécurité économique des familles et s'attaquer aux facteurs économiques du mariage des enfants.

6. Soutenir les filles et les garçons qui sont déjà mariés.

- **Proposer des systèmes de soutien pour les enfants et les jeunes qui sont mariés**, y compris ceux qui subissent violence et abus dans leur couple, notamment l'accès à une aide juridique, à un suivi médical et psychosocial, à des services efficaces de protection de l'enfant et à des services d'information, particulièrement en santé sexuelle et reproductive, en compétences de vie et en formation professionnelle.
- Œuvrer à **empêcher l'exclusion des filles et des garçons de l'école pour motif de mariage, de grossesse ou de parentalité**, et faire en sorte que les filles en particulier soient encouragées à retourner à l'école et à y compléter leur scolarité après le mariage et l'accouchement, et les soutenir dans ces circonstances.

7. Reconnaître et encourager la participation des filles et des garçons aux décisions qui les concernent.

- **Travailler en collaboration avec les garçons et les filles**, qui doivent devenir des acteurs clés lorsqu'il s'agit d'élaborer des solutions pour mettre fin au mariage des enfants.
- **Créer des opportunités et soutenir les filles et les garçons pour que leurs voix soient entendues** et qu'ils puissent participer activement aux débats et aux initiatives pour mettre fin au mariage des enfants, au niveau local, national et international, y compris réformes politiques et processus de protection et de surveillance.

Mesures internationales requises

Les organisations d'aide au développement, les agences onusiennes, les institutions de défense des droits humains, les gouvernements et la société civile doivent prendre des mesures collectives :

1. Les États membres des Nations Unies doivent travailler ensemble pour adopter, d'ici 2015 au plus tard, **une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le mariage des enfants en tant que violation des droits des enfants.**
2. **Il faut soulever régulièrement la question du mariage des enfants en tant que question de droits humains au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et des organes de surveillance des droits humains**, y compris lors du processus d'examen périodique universel, afin de promouvoir des normes exemplaires et le dialogue sur le mariage des enfants en tant que question de droits humains au niveau international.
3. Les agences onusiennes et les organisations de la société civile doivent soutenir les gouvernements dans **le développement, l'adoption et la mise en œuvre au niveau national de cadres et de plans d'action pour mettre fin au mariage des enfants, cela grâce à un soutien financier, à une assistance technique et à l'exécution des programmes.** Ces plans d'action doivent correspondre aux normes internationales de droits humains et aux recommandations contenues dans ce rapport.
4. Soutenir les gouvernements pour leur permettre de prendre les mesures requises pour **faire en sorte que toutes les filles puissent effectuer la transition vers une éducation secondaire de qualité, et la terminer.**
5. Encourager des recherches futures pour **améliorer la collecte de données et le suivi-évaluation des motifs et des conséquences du mariage des enfants**, notamment la manière dont les urgences et les catastrophes naturelles rendent les enfants, surtout les filles, encore plus vulnérables au mariage précoce.
6. Investir dans des efforts pour **améliorer et renforcer la protection des enfants lors de situations d'urgence et de catastrophes**, notamment lors de la première phase d'intervention, de manière à protéger les enfants des abus, y compris les risques potentiels du mariage précoce.
7. Faire en sorte que **l'abolition du mariage des enfants figure parmi les objectifs du cadre de développement pour l'après-2015.**
8. Faire en sorte qu'**un objectif spécifique demandant une éducation de qualité pour tous les enfants figure parmi les objectifs du cadre de développement pour l'après-2015.**

Références

- 1 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 2 *Ibid.*
- 3 Selon les données de l'UNFPA, plus de la moitié (54 %) des filles des 20 % de ménages les plus pauvres sont victimes de mariages précoces, par rapport à seulement 16 % des filles des 20 % de ménages les plus riches. UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 4 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 5 IPPF et UNFPA, *The Global Coalition on Women and AIDS, Ending Child Marriage: A Guide For Global Policy Action*, Londres : IPPF, 2006.
- 6 UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, Chapitre 2 : *Réaliser les droits des adolescents*, New York : UNICEF, 2011.
- 7 Brown, G., *Out of wedlock, into school: combating child marriage through education*, Londres : The Office of Gordon and Sarah Brown, 2012.
- 8 Selon des données de l'UNFPA, près de 16 millions d'adolescentes de 15 à 19 ans accouchent chaque année ; environ 95 % de ces naissances ont lieu dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Dans les pays en développement, 90 % de ces mères adolescentes sont mariées. UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 9 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 10 OMS, *Prévenir les grossesses précoces et leurs conséquences en matière de santé reproductive chez les adolescentes dans les pays en développement : les faits*. Genève : OMS, 2012.
- 11 *Ibid.*
- 12 ICRW, *New Insights on Preventing Child Marriage: A Global Analysis of Factors and Programs*, Washington DC : ICRW, 2007.
- 13 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 14 *Ibid.*
- 15 *Ibid.*
- 16 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012 : Jeunes et compétences : L'éducation au travail*, Paris : UNESCO, 2012.
- 17 Plan International, *Parce que je suis une fille. Rapport Afrique 2012 : Progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2012.
- 18 UNGEI, *Child Marriage and Education: A Major Challenge*, New York : UNGEI, 2012.
- 19 Plan International, *Learn Without Fear. The Global Campaign to End Violence in Schools*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2008.
- 20 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *DFID PPA-funded "Building skills for life for adolescent girls" programme: global baseline report*, rapport préparé par le Royal Tropical Institute, Londres : Plan UK, 2012.
- 21 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 22 *Ibid.*
- 23 *Ibid.*
- 24 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012 : Jeunes et compétences : L'éducation au travail*, Paris : UNESCO, 2012.
- 25 *Ibid.*
- 26 UNICEF, *Early Marriage: A Harmful Traditional Practice. A statistical exploration*, New York : UNICEF, 2005.
- 27 UNICEF, *Progrès pour les enfants : un bilan sur les adolescents*, New York : UNICEF, 2012.
- 28 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 29 Tutu, D., *The Elders blog*, « *A message to men and boys about child marriage* », 2011. Disponible à l'adresse suivante : <http://theelders.org/article/message-men-and-boys-about-child-marriage>
- 30 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 31 *Ibid.*
- 32 *Ibid.*
- 33 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012 : Jeunes et compétences : L'éducation au travail*, Paris : UNESCO, 2012.
- 34 UNFPA, *État de la population mondiale 2005 : La promesse d'égalité. Égalité des sexes, santé en matière de procréation et objectifs du Millénaire pour le développement*, New York : UNFPA, 2005.
- 35 UNICEF, *Early Marriage: A Harmful Traditional Practice. A statistical exploration*, New York : UNICEF, 2005
- 36 UNPD-DESA (ONU, DAES/Division de la population), *Population Facts No. 2011/1 : World Marriage Patterns*, New York : UNPD-DESA, 2011.
- 37 Dixon-Mueller, R., « *How Young Is "Too Young"?* Comparative Perspectives on Adolescent Sexual, Marital, and Reproductive Transitions », *Studies in Family Planning* 39(4) : 247-62, 2008.
- 38 Plan Finlande (Plan Finland) et Université Åbo Akademi, *Stealing Innocence: Child Marriage and Gender Inequality in Pakistan*, Helsinki : Plan Finland, 2011.
- 39 Brown, G., *Out of wedlock, into school: combating child marriage through education*, Londres : The Office of Gordon and Sarah Brown, 2012.
- 40 Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.
- 41 Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 4 : La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant*, Genève : Nations Unies, 2003.
- 42 Dixon-Mueller, R., « *How Young Is "Too Young"?* Comparative Perspectives on Adolescent Sexual, Marital, and Reproductive Transitions », *Studies in Family Planning* 39(4) : 247-62, 2008.
- 43 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 44 *Ibid.*
- 45 *Ibid.*
- 46 *Ibid.*
- 47 *Ibid.*
- 48 *Ibid.*
- 49 Gouvernement du Royaume-Uni, Home Office, *Forced Marriage – A Consultation: Summary of Responses*, Londres : Home Office, 2012.
- 50 Gouvernement du Royaume-Uni, Home Office, FMU, *Statistics January to December 2012* : www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/141823/Stats_2012.pdf
- 51 On trouvera à l'adresse suivante une liste régulièrement mise à jour des pays qui ont ratifié la CEDAW : http://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&lang=fr&clang=fr
- 52 On trouvera la version intégrale de la CEDAW à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/french/law/cedaw.htm>
- 53 CEDAW, Recommandation générale n° 21 : Égalité dans le mariage et les rapports familiaux, Genève : ONU, 2004. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm-fr.htm>
- 54 Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 4 : La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant*, Genève : Nations Unies, 2003.
- 55 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 56 On trouvera l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général de l'ONU à l'adresse suivante : http://globaleducationfirst.org/files/FR_GEFI_to_Print.pdf
- 57 Site du Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation mondiale : <http://educationenvoy.org/>
- 58 Brown, G., *Out of wedlock, into school: combating child marriage through education*, Londres : The Office of Gordon and Sarah Brown, 2012.
- 59 Déclaration de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants intitulée « *Protecting Children from Harmful Practices - SRSG stresses urgent need to safeguard the supremacy of human rights in case of conflict between national, customary and religious laws* », du 7 mars 2013, disponible à l'adresse suivante : http://srsg.violenceagainstchildren.org/story/2013-03-07_845
- 60 Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et Plan International, *Protecting children from harmful practices in plural legal systems*, New York : UN, 2012.
- 61 ONU (UN), *Joint Statement by a group of UN human rights experts to mark the first International Day of the Girl Child, Thursday 11 October 2012: Forced child marriage, slavery like reality in every single region of the world*, New York : UN, 2012. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/en/events/girlchild/2012/hrexperts.shtml>
- 62 Voir par exemple « *Droits de l'homme et démocratie : cadre stratégique de l'UE et plan d'action de l'UE* » avec un engagement

- en faveur de la protection des droits des femmes et de la protection contre les violences à caractère sexiste, en particulier la prévention des mariages d'enfants (http://eeas.europa.eu/delegations/haiti/documents/eu_haiti/cadre_strategique_plan_action_union.pdf) ; Résolution 2012/2843 du Parlement européen (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2012-0401+0+DOC+XML+V0//FR>) et d'autres activités correspondantes de l'UE pour lutter contre cette pratique (voir Développement et coopération – EuropeAid, « L'UE protège des milliers de jeunes filles des mutilations génitales féminines, de l'excision et du mariage des enfants » : http://ec.europa.eu/europeaid/news/12-03-07_fgm_fr.htm).
- 63** CHOGM, *Meeting Communiqué*, Perth, Australie : CHOGM, 2011.
- 64** Commission de la condition de la femme des Nations Unies (UN Commission on the Status of Women), *Fifty-Seventh Session, Agreed Conclusions: The elimination and prevention of all forms of violence against women and girls*, New York : UN, 2013.
- 65** Plan International, *Parce que je suis une fille. Rapport Afrique 2012 : Progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2012.
- 66** Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe de Plan (Plan RESA), *Because I am a Girl. Girls' access, retention and completion of primary and secondary school: what are the influencing factors in Region of East and Southern Africa? Synthesis report*, Nairobi : Plan RESA, 2012 ; et Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de Plan (Plan WARO), *Because I am a Girl 2012 Research: Overall report. Girls' retention and performance in primary and secondary education: makers and breakers*, Dakar : Plan WARO, 2012.
- 67** Bureau de liaison de Plan avec le Siège des Nations Unies (Plan Liaison Office to the United Nations Headquarters), *Rapport interne : The International Legal Frameworks of Child and Forced Marriage*, New York : Plan International, 2013.
- 68** Lowenstein, A. K., et Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Before Their Time: Challenges to Implementing the Prohibition Against Child Marriage in Sierra Leone*, Londres : Plan UK, 2013.
- 69** *Ibid.*
- 70** *Ibid.*
- 71** Plan Égypte (Plan Egypt), *Early Marriage*, Le Caire : Plan Egypt, 2010.
- 72** Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.
- 73** ICDDR,B, *Growing Up Safe and Healthy (SAFE): Baseline Report on Sexual and Reproductive Health and Rights and Violence Against Women and Girls in Dhaka Slums*. Dhaka : ICDDR,B, 2012.
- 74** UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 75** *Ibid.*
- 76** *Ibid.*
- 77** *Ibid.*
- 78** Plan International, *Parce que je suis une fille. Rapport Afrique 2012 : Progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2012.
- 79** World Vision, *Before She's Ready: 15 Places Girls Marry Before 15*, Londres : World Vision, 2008.
- 80** Lowenstein, A. K., et Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Before Their Time: Challenges to Implementing the Prohibition Against Child Marriage in Sierra Leone*, Londres : Plan UK, 2013.
- 81** Banque mondiale (World Bank), *Adolescent Health: Reassessing the Passage to Adulthood*, Washington D.C. : World Bank, 1995.
- 82** « Malaysian Child Brides: Agency or Abuse? », disponible à l'adresse suivante : <http://www.patheos.com/blogs/mmw/2013/01/malaysian-child-brides-agency-or-abuse/>
- 83** Plan Niger, *Early Marriage in Niger: Results of the Survey Conducted by Plan in 36 Villages of Dosso Province in Niger*, Niamey : Plan Niger, 2003.
- 84** Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.
- 85** Plan Royaume-Uni (Plan UK), *DFID PPA-funded "Building skills for life for adolescent girls" programme: global baseline report*, rapport préparé par le Royal Tropical Institute, Londres : Plan UK, 2012.
- 86** Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.
- 87** Plan Finlande (Plan Finland) et Université Åbo Akademi, *Stealing Innocence: Child Marriage and Gender Inequality in Pakistan*, Helsinki : Plan Finland, 2011.
- 88** Plan Égypte (Plan Egypt), *Early Marriage*, Le Caire : Plan Egypt, 2010.
- 89** Plan Guatemala, « *Characterisation of Early Marriage and de Facto Union in Guatemala* », document interne, 2013.
- 90** Plan Égypte (Plan Egypt), *Early Marriage*, Le Caire : Plan Egypt, 2010.
- 91** UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 92** Plan Niger, *Early Marriage in Niger: Results of the Survey Conducted by Plan in 36 Villages of Dosso Province in Niger*, Niamey : Plan Niger, 2003.
- 93** Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe de Plan (Plan RESA), *Because I am a Girl. Girls' access, retention and completion of primary and secondary school: what are the influencing factors in Region of East and Southern Africa? Synthesis report*, Nairobi : Plan RESA, 2012.
- 94** UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010 : Atteindre les marginalisés*, Paris : UNESCO, 2010.
- 95** *Ibid.*
- 96** ICRW, *Solutions to End Child Marriage: What the Evidence Shows*, Washington D.C. : ICRW, 2011.
- 97** Banque mondiale (World Bank), Policy Research Working Paper 5089, *The Short-Term Impacts of a Schooling Conditional Cash Transfer Program on the Sexual Behavior of Young Women*, Washington D.C. : World Bank, 2009.
- 98** Ozler, B., « Cash Transfers: What have we learned so far? What are the implications for policy? What more do we need to know? », World Bank Blogs. Disponible à l'adresse suivante : <http://blogs.worldbank.org/impactevaluations/cash-transfers-what-have-we-learned-so-far-what-are-the-implications-for-policy-what-more-do-we-need>
- 99** Population Council, « Berhane Hewan: Supporting Girls in Rural Ethiopia ». Disponible à l'adresse suivante : http://www.popcouncil.org/projects/100_BerhaneHewanEthiopia.asp
- 100** Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Weathering the Storm: Adolescent Girls and Climate Change*, Londres : Plan UK, 2011.
- 101** *Ibid.*
- 102** World Vision, *Untying the Knot: Exploring Early Marriage in Fragile States*. Londres : World Vision, 2013.
- 103** *Ibid.*
- 104** North, A., « Drought, Drop Out and Early Marriage: Feeling the effects of climate change in East Africa », *Equals*. 24(4). 2010.
- 105** All Party Parliamentary Group on Population, Development and Reproductive Health, *A Childhood Lost*, Londres : UK Parliament, 2012.
- 106** World Vision, *Untying the Knot: Exploring Early Marriage in Fragile States*. Londres : World Vision, 2013.
- 107** International Rescue Committee, *Syria: A Regional Crisis – The IRC Commission on Syrian Refugees*, New York : IRC, 2013.
- 108** ICRW, *New Insights on Preventing Child Marriage: A Global Analysis of Factors and Programs*, Washington DC : ICRW, 2007.
- 109** ICRW, *Solutions to End Child Marriage: What the Evidence Shows*, Washington D.C. : ICRW, 2011.
- 110** UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 111** *Ibid.*
- 112** FORWARD, *Voices of Tarime Girls: Views on Child Marriage, Health and Rights*, Londres : FORWARD, 2011.
- 113** Brown, G., *Out of wedlock, into school: combating child marriage through education*, Londres : The Office of Gordon and Sarah Brown, 2012.
- 114** Plan International, *Parce que je suis une fille. Rapport Afrique 2012 : Progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2012.
- 115** Plan Royaume-Uni (Plan UK), *DFID PPA-funded "Building skills for life for adolescent girls" programme: global baseline report*, rapport préparé par le Royal Tropical Institute, Londres : Plan UK, 2012.
- 116** UNGEI, *Child Marriage and Education: A Major Challenge*, New York : UNGEI, 2012.
- 117** Field, E., et Ambrus, A., « Early marriage, age of menarche and female schooling attainment in Bangladesh », *Journal of Political Economy*, 116(5) : 881-930, 2008.
- 118** UNICEF, *Early Marriage: A Harmful Traditional Practice. A statistical exploration*, New York : UNICEF, 2005
- 119** Plan Indonésie (Plan Indonesia) et CPPS GMU, *Child Marriage in Indonesia*, Jakarta : Plan Indonesia, 2011.
- 120** Plan International, *Parce que je suis une fille. Rapport Afrique 2012 : Progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2012.
- 121** UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012 :*

- Jeunes et compétences : L'éducation au travail*, Paris : UNESCO, 2012.
- 122 *Ibid.*
- 123 Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2012*, New York : Nations Unies, 2012.
- 124 *Ibid.*
- 125 Plan Finlande (Plan Finland) et Université Åbo Akademi, *Stealing Innocence: Child Marriage and Gender Inequality in Pakistan*, Helsinki : Plan Finland, 2011.
- 126 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Breaking Vows, Early and Forced Marriage and Girls' Education*, Londres : Plan UK, 2011.
- 127 Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe de Plan (Plan RESA), *Because I am a Girl. Girls' access, retention and completion of primary and secondary school: what are the influencing factors in Region of East and Southern Africa? Synthesis report*, Nairobi : Plan RESA, 2012.
- 128 UNICEF et UNGEI, *Reaching the Girls in South Asia: Differentiated Needs and Responses in Emergencies*, Katmandou : UNICEF, 2006.
- 129 Brown, G., *Out of wedlock, into school: combating child marriage through education*, Londres : The Office of Gordon and Sarah Brown, 2012.
- 130 Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et australe de Plan (Plan RESA), *Because I am a Girl. Girls' access, retention and completion of primary and secondary school: what are the influencing factors in Region of East and Southern Africa? Synthesis report*, Nairobi : Plan RESA, 2012.
- 131 Unterhalter, E., « Connecting the private and the public: pregnancy, exclusion, and the expansion of schooling in Africa », *Gender and Education*, 25(1), 75-90, 2013.
- 132 Population Council, *Adolescent pregnancy and education trajectories in Malawi*, New York : Population Council, 2012.
- 133 Institut de statistique de l'UNESCO, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Montréal : Institut de statistique de l'UNESCO, 2011.
- 134 Plan International, *Le droit d'une fille d'apprendre sans peur : lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire*. Woking : Plan International, 2012.
- 135 Plan International, *Learn Without Fear. The Global Campaign to End Violence in Schools*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2008.
- 136 Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de Plan (Plan WARO), *Because I am a Girl 2012 Research: Overall report. Girls' retention and performance in primary and secondary education: makers and breakers*, Dakar : Plan WARO, 2012.
- 137 Plan Afrique de l'Ouest, Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest, ActionAid et UNICEF, *Trop souvent en silence : Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Dakar : Plan Afrique de l'Ouest, 2010.
- 138 Plan International, *Parce que je suis une fille. Rapport Afrique 2012 : Progrès et obstacles à l'éducation des filles en Afrique*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2012.
- 139 *Ibid.*
- 140 Action Aid Bangladesh, *Gendered violence in education: Realities for adolescent girls in Bangladesh*, Dhaka : Action Aid Bangladesh, 2007.
- 141 Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.
- 142 Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, New York : Nations Unies, 2006.
- 143 Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.
- 144 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012 : Jeunes et compétences : L'éducation au travail*, Paris : UNESCO, 2012.
- 145 Lloyd, C., Mensch, B., et Clark, W., « The effects of primary school quality on school dropout among Kenyan girls and boys », *Comparative Education Review* 44(2), 113-147, 1998.
- 146 Unterhalter, E., et al., « The education MDGs: achieving gender equality through curriculum and pedagogy change », *Gender and Development* 13(1), 44-55, 2005.
- 147 Global Campaign for Education (GCE), *Gender Discrimination in Education: The violation of rights of women and girls*, Johannesburg : GCE, 2012.
- 148 USAID, *Strengthening gender and education programming in the 21st century*, Washington D.C. : USAID, 2006.
- 149 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Girls' Learning: Investigating the classroom practices that promote girls' learning*, Londres : Plan UK, 2013.
- 150 UNGEI, *UNGEI 10 ans plus tard : La marche vers l'égalité des sexes dans l'éducation*, New York : UNGEI, 2011 ; et UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2008 : L'éducation pour tous en 2015. Un objectif accessible ?*, Paris : UNESCO, 2008.
- 151 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Girls' Learning: Investigating the classroom practices that promote girls' learning*, Londres : Plan UK, 2013.
- 152 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012 : Jeunes et compétences : L'éducation au travail*, Paris : UNESCO, 2012.
- 153 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Girls' Learning: Investigating the classroom practices that promote girls' learning*, Londres : Plan UK, 2013.
- 154 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *DFID PPA-funded "Building skills for life for adolescent girls" programme: global baseline report*, rapport préparé par le Royal Tropical Institute, Londres : Plan UK, 2012.
- 155 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Girls' Learning: Investigating the classroom practices that promote girls' learning*, Londres : Plan UK, 2013.
- 156 UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2012 : Les enfants dans un monde urbain*, New York : UNICEF, 2012.
- 157 Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.
- 158 IPPF et UNFPA, The Global Coalition on Women and AIDS, *Ending Child Marriage: A Guide For Global Policy Action*, Londres : IPPF, 2006.
- 159 OMS, *Mariages précoces, grossesses chez les adolescentes et les jeunes femmes*, Genève : OMS, 2012.
- 160 *Ibid.*
- 161 UNFPA, *Fact Sheet: Adolescent Girls' Sexual and Reproductive Health Needs*, New York : UNFPA, 2012.
- 162 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Breaking Vows, Early and Forced Marriage and Girls' Education*, Londres : Plan UK, 2011.
- 163 IPPF et UNFPA, The Global Coalition on Women and AIDS, *Ending Child Marriage: A Guide For Global Policy Action*, Londres : IPPF, 2006.
- 164 UNICEF, *Tirer parti de la crise : prévenir le VIH du début de l'adolescence au début de l'âge adulte*, New York : UNICEF, 2011.
- 165 IPPF et UNFPA, The Global Coalition on Women and AIDS, *Ending Child Marriage: A Guide For Global Policy Action*, Londres : IPPF, 2006.
- 166 Population Council, *Addressing sexual violence and HIV risk among married adolescent girls in rural Nyanza, Kenya*, New York : Population Council, 2011.
- 167 UNICEF, *La situation des enfants dans le monde*, Chapitre 2 : Réaliser les droits des adolescents, New York : UNICEF, 2011.
- 168 Selon des données de l'UNFPA, près de 16 millions d'adolescentes de 15 à 19 ans accouchent chaque année ; environ 95 % de ces naissances ont lieu dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Dans les pays en développement, 90 % de ces mères adolescentes sont mariées. UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 169 IPPF et UNFPA, The Global Coalition on Women and AIDS, *Ending Child Marriage: A Guide For Global Policy Action*, Londres : IPPF, 2006.
- 170 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.
- 171 État de la population mondiale 2005 : La promesse d'égalité. Égalité des sexes, santé en matière de procréation et objectifs du Millénaire pour le développement, New York : UNFPA, 2005.
- 172 Brown, G., *Out of wedlock, into school: combating child marriage through education*, Londres : The Office of Gordon and Sarah Brown, 2012.
- 173 Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, *Sommaire du savoir : La santé des femmes et des enfants n° 22 : Atteindre les enfants mariées*, Genève : OMS, 2012.
- 174 OMS, *Directives de l'OMS sur la prévention de la grossesse précoce et les résultats médiocres en matière de reproduction chez les adolescentes dans les pays en développement*, Genève : OMS, 2011.
- 175 Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, *Sommaire du savoir : La santé des femmes et des enfants n° 22 : Atteindre les enfants mariées*, Genève : OMS, 2012.
- 176 FORWARD, *Voices of Tarime Girls: Views on Child Marriage, Health and Rights*, Londres : FORWARD, 2011.
- 177 ICRW, *New Insights on Preventing Child Marriage: A Global Analysis of Factors and Programs*, Washington DC : ICRW, 2007.
- 178 OMS, WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women: Initial results on prevalence, health outcomes and women's responses, Genève : OMS, 2005.

179 *Ibid.*

180 Women Won't Wait Campaign, *Show Us the Money: is violence against women on the HIV&AIDS donor agenda?*, Washington D.C. : Action Aid, 2007.

181 FORWARD, « *Child Marriage* ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.forwarduk.org.uk/key-issues/child-marriage>

182 Plan Finlande (Plan Finland) et Université Åbo Akademi, *Stealing Innocence: Child Marriage and Gender Inequality in Pakistan*, Helsinki : Plan Finland, 2011.

183 *Ibid.*

184 Le Strat, Y., *et al.*, « Child Marriage in the United States and Its Association With Mental Health in Women », *Pediatrics Journal*, août 2011.

185 UNFPA, *Marrying Too Young: End Child Marriage*, New York : UNFPA, 2012.

186 IPPF et UNFPA, The Global Coalition on Women and AIDS, *Ending Child Marriage: A Guide For Global Policy Action*, Londres : IPPF, 2006.

187 ICRW, *Solutions to End Child Marriage: What the Evidence Shows*, Washington D.C. : ICRW, 2011.

188 Population Council, *The Role of Schools in Promoting Sexual and Reproductive Health Among Adolescents in Developing Countries*, New York : Population Council, 2007.

189 Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Breaking Vows, Early and Forced Marriage and Girls' Education*, Londres : Plan UK, 2011.

190 Lowenstein, A. K., et Plan Royaume-Uni (Plan UK), *Before Their Time: Challenges to Implementing the Prohibition Against Child Marriage in Sierra Leone*, Londres : Plan UK, 2013.

191 Plan International, *Plan : Revue annuelle mondiale et comptes financiers consolidés*, Woking, Royaume-Uni : Plan International, 2012.

192 Bureau régional pour l'Asie de Plan (Plan Asia Regional Office), *Child Marriage Initiative: Summary of Research in Bangladesh, India and Nepal*, Bangkok : Plan Asia Regional Office, 2013.

193 Plan Royaume-Uni (Plan UK), films intitulés *Choices for Girls: Ending child marriage*, Londres : Plan UK, 2012.

194 Interview du Sultan de Dosso par deux réalisateurs de Plan International dans le cadre de la campagne *Parce que je suis une fille*.

Parce que je suis une fille est l'initiative internationale de Plan pour mettre fin à l'inégalité de genre, pour promouvoir les droits des filles et pour aider des millions de filles à échapper à la pauvreté. Nous avons pour objectif d'aider des millions de filles à accéder à l'éducation, aux compétences et au soutien dont elles ont besoin pour transformer leur vie et le monde qui les entoure. Avec 75 ans d'expérience, Plan a montré qu'en valorisant les filles, on peut provoquer de réels changements. En collaboration avec les filles, les communautés, les responsables de communautés, les gouvernements, les institutions internationales et le secteur privé, nous visons à surmonter les obstacles qui empêchent les filles de terminer leurs études. Soutenir l'éducation des filles est une bonne solution, c'est une solution juste et intelligente. Il s'agit là de l'un des meilleurs investissements que nous puissions faire pour contribuer à mettre fin à la pauvreté pour les générations à venir.

Publié par Plan Limited

Block A
Dukes Court
Duke Street
Woking
Surrey
GU21 5BH
Grande-Bretagne

plan-international.org
publishing@plan-international.org

Plan Limited est une filiale en propriété exclusive de Plan International, Inc. (une organisation à but non lucratif immatriculée dans l'État de New York, USA) et une société à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre, numéro d'immatriculation 03001663.

Texte et photos © Plan International

Diffusion sous BY NC ND 3.0 
creativecommons.org



parce que **Je suis une
FILLE**